

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

A O U S T 1704.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. D. CCIV.

75

LA CLEF DU CABINET DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Août 1704.

ARTICLE I.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ESPAGNE & en PORTUGAL
depuis le mois dernier.*

I. **L**Es Côtes de Catalogne avoient été un peu alarmées à l'approche de la Flotte Angloise & Hollandoise, sur tout lors qu'on aprit que le Prince de Darmstad y devoit débarquer avec quelques troupes; * En effet s'étant approché de Barcelone, il envoya une Chaloupe à terre arborant au Drapeau blanc, pour porter à Don Francisco de Velasco qui en est Viceroy, une Lettre, par laquelle il le prioit d'assembler les Magistrats de la Ville, pour en leur presence, ouvrir les dépêches qu'il avoit à lui rendre de la part de l'Empereur, & écouter les propositions avantageuses qu'il avoit à faire pour la Ville & pour la Province; Le Viceroy lui fit réponse, qu'il n'avoit point d'ordre du Roi son Maître de l'écouter; mais que s'il avoit quelques propositions à faire, il devoit s'adresser à Sa M.^{je} Catholique

*Tentative
inutile sur
Barcelone.*

F 2.

* Voyez Juillet page 33.

tholique, & au Conseil de Madrid, dont il exécuteroit exactement les ordres.

Le Prince de Darmstad envoya un second Messager dans la Ville avec plusieurs Paquets du Manifeste de l'Archiduc, adressez aux principaux Membres de la Députation de Barcelonne, dont la plupart les portèrent (sans les ouvrir) au Viceroy: Le 20. Mai ce Prince envoya un Trompette au Viceroy, pour le sommer au nom du Roi Charles III. de lui envoyer les Clefs de la Ville dans quatre heures, & comme cette demande fut suivie d'un refus, avec quelque espece de mépris: Le Prince de Darmstad qui s'appuyoit sur quelques intelligences secretes, qu'il avoit dans la Ville, fit débarquer environ trois mille hommes, & fit avancer quelques Galiotes, qui le 31. jetterent trois cens Bombes dans la Place, qui ne causerent pas un dommage fort considerable.

*Conspiration
découverte.*

La même nuit on devoit livrer la Porte de l'Ange aux nouveaux débarquez, mais l'intelligence ayant été découverte, le Viceroy fit arrêter Dom Emanuel de Toledo, Baltazar Gelsler, & Lazaro Garcez Viguiier ou Corregidor de la Ville, comme principaux Auteurs de la conspiration. Cette découverte ayant rompu les mesures de ce Prince, il fit rembarquer son monde le lendemain, & la Flotte continua sa route vers les Côtes d'Italie, où elle avoit ordre d'aller pour assurer les Places maritimes du Duc de Savoye, que les François menaçoient d'assiéger.

II. Outre les conquêtes que le Roi d'Espagne Philippe V. a fait en Portugal, & dont nous

des Princes &c. Août 1704. 77

nous parlâmes le mois dernier. * Ce Prince s'est rendu maître de plusieurs autres Postes, plus considérables par leurs situations que par leurs fortifications; sans nous arrêter à faire un long détail des mouvemens des Armées de Sa Majesté Catholique, nous ne mettrons ici que la liste des principales Villes & Bourgs qui se sont soumis, dont toutes les Garnisons indifféremment ont été faites prisonnières de guerre. *Suite des conquêtes de Philippe V.*

La Ville de Nisa proche le Tage, dans la Province d'Alentajo, envoya présenter les clefs au Roi, & demanda sa protection.

Puebla & Apavoá se rendirent à discrétion le premier Juin.

Dans le même tems le Duc de Hijar s'empara de l'Isle Candélas, dans la Rivière de Minho, proche de Tuy.

Le Marquis de Villadarias s'étant emparé de Saint Alexo, à cinq lieues de la Guadiana, proche de Serpa, il en fit démolir les Fortifications, pour éviter d'y mettre Garnison, & en enleva l'Artillerie & les Munitions de bouche & de guerre.

La Ville de Crato, Chef d'un grand Prioré de Malte, s'est soumise au Roi Philippe, avec vingt Villages qui en dépendent, qui payent contribution.

Le 4 Juin le Roi d'Espagne Philippe fit investir Portalegre, Place forte Episcopale entre le Tage & la Guadiana, à dix lieues d'Elvas, & à égale distance d'Alcantara: elle est encinte d'une bonne muraille, ayant deux Bastions & un Ouvrage à Corne: Sa Citadelle qui commande la Ville, est très forte par sa situation & par ses Fortifications régulières;

F 3

res: La Garnison consistoit en quinze cens Portugais & 500. Anglois, avec quelques Compagnies de Bourgeoisie, à la tête desquels l'Evêque se mit, afin que son exemple les portât à se bien défendre: En effet ils firent une tres-vigoureuse resistance pendant quatre jours; mais un Boulet rouge, ayant tombé dans le Magasin à poudre le 8. Juin, le fit sauter avec quelques Soldats, ce qui obligea la Garnison de battre la chamade, & de demander à capituler; cependant le Roi ne voulut les recevoir qu'à discretion.

Après la reddition de la Place, l'Evêque obtint permission du Roi d'Espagne, de se retirer à Lisbonne avec sa maison; Dom Pedro Figueiro, ci-devant Envoyé de Portugal à Madrid, qui étoit Gouverneur de la Place, son Major & le Commandant obtinrent aussi la liberté de S. M. C. d'aller sur leur parole à Lisbonne, à condition de revenir dans deux mois, se rendre prisonniers.

Le 25. du même mois, l'Armée Espagnole prit à discretion la Ville & Château de Castel-David, ou Castel da Vide, qui ôtoit la communication entre Portalegre & Alcantara, il y avoit deux Bataillons Portugais & un Anglois, qui se rendirent prisonniers de guerre: Les Anglois au nombre de 150. qui s'étoient retirez au Château, obtinrent la permission d'être renvoyez sans armes en Angleterre, à condition de prêter serment qu'ils ne porteroient point les armes contre le Roi Philippe, pendant tout le tems que cette Guerre durera. On trouva dans la Place 30. pièces de Canon, dont dix étoient

des Princes &c. Août 1704. 79

étoient aux armes, & au nom de Philippe IV.

Les Espagnols se sont aussi emparez de Montalvan, & de Marvan, dont les Garnisons ont été faites prisonnières de guerre, la première de ces Places a été rasée, mais on a mis Garnison dans l'autre à cause de sa situation avantageuse.

Le Duc de Gramont, Ambassadeur de France, après avoir resté quelques jours à Madrid, fut joindre le Roi Catholique à l'Armée; mais comme les grandes chaleurs de la Canicule ne sauroient permettre aux hommes ni aux Chevaux de tenir la Campagne en ce País là pendant cette saison, on mande que ce Prince, ayant fait mettre les Troupes en quartier de rafraichissement jusques au commencement de Septembre, étoit retourné à Madrid, où il avoit été reçu avec de grandes acclamations de Joye.

III. Le Roi de Portugal ayant jugé à propos de s'avancer dans ses Etats, pour être plus à portée de donner ses ordres, est allé faire son séjour à Santaren depuis un mois avec l'Archiduc Charles; S. M. Portugaise a laissé l'administration des affaires courantes à la Reine Douairiere d'Angleterre sa sœur, veuve du Roi Charles II. Voici une Lettre écrite de Lisbonne le 28 Juin sur les matieres du tems.

*Admini-
stration des
affaires de
Portugal
donnée à la
Reine
Douairiere
d'Angleter-
re.*

Vous aviez raison, Monsieur, de vous scandaliser des progres que faisoient les Espagnols sur nos frontieres, pendant qu'il sembloit que nous avions les bras croisez; bien des gens, comme vous, en ont été surpris, d'autant plus que tout l'État-

*Lettre sur
les affaires
de Portugal.*

„ pe étoit attentive sur les mouvemens que
 „ nous devons faire après l'arrivée des trou-
 „ pes Auxiliaires d'Angleterre & de Hollande.
 „ En effet, il paroïssoit que c'étoit au Roi
 „ Charles III d'aller chercher Philippe V. dans
 „ le cœur de l'Espagne, peut être qu'il l'au-
 „ roit fait s'il avoit eu autant de monde qu'on
 „ lui avoit promis, & que les esprits eussent
 „ été aussi bien disposez en sa faveur comme
 „ Mr. l'Amirante de Castille, & Mr. le Prince
 „ de Darmstad nous l'avoient fait esperer.

„ Plusieurs raisons nous ont retenu dans
 „ l'inaction jusques à present. 1. Nous ne
 „ prétendions dans les commencemens, que
 „ de favoriser le Roi Charles, en donnant
 „ passage & une retraite sene aux Troupes
 „ & aux Vaisseaux qui viendroient ici pour
 „ son service. 2. Nous esperions de gros
 „ avantages de l'alliance de l'Angleterre & de
 „ la Hollande, soit par les sommes considera-
 „ bles qu'ils nous avoient promises, soit par
 „ l'abondance des vivres dont ils nous avoient
 „ flaté. 3. Nous voulions voir à quoi abou-
 „ tiroit l'expédition du Prince de Darmstad en
 „ Catalogne. 4. Enfin nos Généraux ne pré-
 „ tendoient pas que le Duc de Schomberg, ni
 „ le Général Fagel primaissent sur eux, &
 „ tout cela a causé pendant deux mois quel-
 „ que division dans cette Cour, dont les Es-
 „ pagnols ont sçu profiter.

„ Le Roi voyant que ce retardement & cer-
 „ te nonchalance, pourroit produire la perte
 „ d'une partie de son Royaume, s'est enfin re-
 „ solu de la prévenir, en tout cas nous avons
 „ de bons Otages de la parole qu'on nous a
 „ donnée, que l'engagement que nous pre-
 „ nions dans cette guerre, nous seroit très-

avantageux, & que l'Angleterre & la Hollan-
 de nous dédommageroient de tout ce qu'elle
 nous pourroit coûter. Ces assurances ont été
 réitérées à cette Cour par les Puissances Con-
 fédérées, & c'est sur cela que Sa M. fit dé-
 monter sa Cavalerie pour monter celle des
 Anglois & Hollandois, qu'on a donné des
 Commissions pour des nouvelles levées, qui
 seront à la solde d'Angleterre; nous avons
 déjà vû l'effet du Proverbe Italien, que *qui*
va piano va sano, & qui va sano va benè. Car
 outre que nos partis ont remporté plusieurs
 avantages sur ceux de nos ennemis, nous
 nous sommes rendus maîtres de *Guinaldo*, à
 quatre lieues de Ciudad Rodrigo, qui quoi-
 que ce ne soit qu'un petit Bourg sur la fron-
 tière d'Espagne, ne laissera pas de nous servir
 pour entrer dans ce Royaume là: nous avons
 aussi repris Montsanto, favorisez par les ha-
 bitans, qui ont été ravis de rentrer sous la
 Domination du Maître dont on les avoit
 arrachés. Il y avoit soixante François dans
 le Château, qui se défendirent en braves
 gens; mais voyant que le secours qu'on
 tenta de leur donner à différentes reprises,
 leur avoit manqué, ils se rendirent prison-
 niers de guerre: nous espérons que les autres
 Places Portugaises, occupées par les Espa-
 gnols & par les François, suivront cet exem-
 ple avant la fin de la Campagne, & que la ten-
 tative qu'ils viennent de faire pour nous en-
 lever de nouveau Montsanto, leur sera inutile.

Le Roi a envoyé ordre à ses Ministres à
 Londres & à la Haye, d'y représenter forte-
 ment que si l'on ne se met en état d'effectuer
 promptement tout ce qu'on lui a promis, il
 se verra dégagé de la parole qu'il a don-

„ née; on ne doute pas que ces deux Cours
 „ ne pesent & n'examinent la conséquence de
 „ cette menace, qui ne peut produire qu'un
 „ très bon effet pour les intérêts du Roi Char-
 „ les, un des principaux de sa Cour m'assu-
 „ ra dernièrement, que Sa M. C n'osant pas
 „ écrire avec une pareille fermeté, se con-
 „ tentoit de supplier la Reine de la Grande Bre-
 „ tagne & les Etats Généraux, de lui envo-
 „ yer les secours nécessaires pour conduire à
 „ une heureuse fin le grand ouvrage qu'ils
 „ avoient commencé, mais qu'en même tems
 „ il prioit nôtre Roi, d'appuyer sa demande
 „ par de plus fortes raisons.

„ L'Amirante de Castille est allé joindre
 „ les deux Rois à Santaren, son départ de
 „ cette Ville a fait plaisir à ceux qui n'aiment
 „ pas la guerre, parce qu'on le regarde com-
 „ me le principal auteur de celle d'aujourd'hui.
 „ & je vous avouë, que si les affaires
 „ tournoient mal, il auroit lieu de craindre
 „ le ressentiment du peuple, dont il n'est
 „ pas fort aimé: cependant il a si bien sçû
 „ s'emparer de l'esprit du Roi, qu'on vient
 „ de m'assûrer qu'en sa considération Sa Ma-
 „ jesté écrit à la Reine d'Angleterre, pour la
 „ prier de rapeller le Duc de Schomberg, avec
 „ qui Mr. l'Amirante eut dernièrement une dis-
 „ pute qui fut poussée jusques aux invectives;
 „ comme je n'étois pas présent à la querelle,
 „ j'ai de la peine à croire tout ce qu'on m'en a
 „ dit, parce que les expressions dont on s'est
 „ servi en m'en faisant le rapport, ne convien-
 „ nent point à des geas de ce caractère; trou-
 „ vez bon Mr. que je les passe sous silence, &
 „ que je finisse ma Lettre en vous assûrant que
 „ je suis, &c.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **T**oute la France a été en joye le mois dernier, à l'occasion de la naissance *Madame de Bourgogne accouchée d'un Prince.* d'un Prince, dont Madame la Duchesse de Bourgogne accoucha le 25. du mois de Juin, vers les 5. heures du soir; dès qu'il fut né, le Roi le nomma *Duc de Bretagne*, & le Cardinal de Coalin, Grand Aumônier de France, l'ondoya conjointement avec le Curé de Versailles, en présence de tous les Princes du Sang, du Nonce du Pape, & de plusieurs Ministres: sur ce que quelques-uns de ces Messieurs dirent, que cette naissance alloit donner bien de la joye à Mr. le Duc & à Madame la Duchesse de Savoye, le Roi dit que ce Prince n'avoit pas assez de naturel pour ses propres enfans, pour être touché de tendresse à la naissance d'un petit fils; que d'ailleurs il respectoit si peu le Caractere d'Ambassadeur, ayant contre le Droit des Gens, traité le sien & celui du Roi d'Espagne, plus indignement que n'auroit fait un Prince Barbare; que l'Europe ne seroit pas surprise, s'il ne lui envoyoit pas annoncer la nouvelle de cette naissance; Monsieur le Nonce prenant la parole, offrit de faire savoir à Leurs A. R. de Savoye cette naissance, si Sa Majesté vouloit le lui permettre; *Madame la Duchesse de Bourgogne vous en sera obligée*, répondit le Roi.

Dés que le jeune Prince fut enmailloté,
le

le Roi lui mit le Cordon de l'Ordre, & Madame la Maréchale de la Motte, Gouvernante des enfans de France, en prit possession, & le porta dans son appartement, sa Chaise étoit entourée de quatre Gardes du Corps, que le Maréchal de Noailles a choisi pour la garde de ce Prince. Ensuite Sa Majesté envoya ordre au Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, d'en faire chanter le *Te Deum*. Voici la Lettre de Cachet écrite à ce sujet.

*Lettre de
Cachet.*

MON Cousin, la nouvelle & singulière benediction qu'il a plu à Dieu de répandre sur mon Regne, par la naissance du Prince, que ma petite fille la Duchesse de Bourgogne vient de donner à la France, est une des marques les plus visibles que j'aye encore reçû de sa protection. J'y suis d'autant plus sensible, qu'elle est sans exemple dans aucun des Rois mes Prédécesseurs, & qu'elle perpetuë le bonheur de mes Etats, par cette longue suite & succession de Rois qu'elle leur assure: c'est dans les sentimens de la juste reconnoissance que j'en ai, que je crois ne pouvoir assez tôt en rendre à Dieu les actions de grâces qui lui sont dûes; & je vous écris cette Lettre, pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le *Te Deum* en l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris, au jour & à l'heure que le Grand Maître, ou le Maître des Ceremonies vous dira de ma part: Je lui ordonne d'y convier mes Cours, & ceux qui ont accoustumé d'y assister. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 25. Juin 1704. Signé, LOUIS, & plus bas HELIPEAUX.

des Princes &c. Août 1704. 85

Ce *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame le 27. du même mois, en la maniere accoustumée; le soir il y eut un très-beau feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville; on voyoit au haut de la décoration, la Ville de Paris, qui offroit son cœur au Ciel, en reconnoissance du bienfait qu'elle venoit d'en recevoir, & on lisoit ces mots sur le pied d'estal.

Feu d'artifice de la Ville de Paris.

V O T U M U R B I S.

On tâcha d'exprimer ses sentimens de joye & les vœux qu'elle faisoit pour la felicité du nouveau Prince, par ces quatre vers.

Digne sang des Bourbons, nôtre chere Es-
perance,
Sous le plus grand des Rois, vient affermir
la France,
Et marchant sur les pas de ses Nobles
Ayeux,
Vient apprendre à loisir à gouverner com-
me eux.

Dans les quatre façades de la décoration il y avoit un cartouche, deux desquelles contenoient chacune une devise. Celle qui regardoit l'Hôtel de Ville, representoit l'éternité, qui présentoit au Roi Monsieur le Dauphin, Monsieur le Duc de Bourgogne, & Monsieur le Duc de Bretagne, avec ces mots tirez du Pseaume 131.

Tes arrieres neveux regneront après toi.

Dans la façade opposée, l'on avoit representé les quatre parties du monde, offrant leurs hommages aux Princes qui environnent

ment son Trône, avec ces paroles du Pseaume 43.

Tu feras en tous lieux respecter leur Empire.

On voyoit pour devise à la façade du côté de la riviere, des rejettons d'olivier, qui s'élevoient autour de la tige d'où ils étoient sortis; l'on choisit pour l'ame de cette Devise, ces paroles du Prophète Royal, tirées du Pseaume 129.

Le Ciel benit ainsi ceux qui suivent les Loix.

L'autre Devise, que l'on avoit peinte au milieu de la façade opposée, étoit un jeune Arbre planté le long du courant des eaux qui promet des fruits dans sa saison, & pour l'ame de cette Devise, on lisoit ces paroles du premier Pseaume.

Il produit en son tems, des fruits dignes de lui.

Pendant trois jours les boutiques furent fermées à Paris, & les illuminations fatent générales; tous les Corps & Communautéz de cette grande Ville, ont signalé leur joye particuliere, par des *Te Deum* qu'ils ont fait chanter dans différentes Eglises, par des feux d'artifice & autres illuminations.

Il n'y a point de Province ni de Ville dans le Royaume, où les peuples, à l'envi les uns des autres, n'ayent donné des marques d'une véritable joye pour cette naissance; elle a retenti jusques sur le Mont Parnasse, d'où l'on a vû éclore plusieurs pièces de Poësie, les uns meilleurs que les autres; voici un Sonnet fait à cette occasion, qui a eu plus d'approbateurs que de critiques.

Benissons ce grand jour, dont l'heureuse
in.

des Princes &c. Août 1704. 87
influence.

Du sein d'Adelaïde * a fait germer nos
Lys,

Puissant Monarque, enfin vos vœux sont
accomplis,

Du Prince désiré vous voyez la naissance.
Quelle douceur pour vous, quel bonheur
pour la France,

Dans la fleur de vos ans, de gloire si
remplis.

Du nom de Bisayeul ces ans sont embellis.
Telle est de vos vertus la juste recompen-
se.

Vous faites ici bas nôtre félicité,
Vous la faites encore de la Posterité.

Quand vôtre Auguste sang pour elle s'éterni-
se.

Vivez, le Ciel n'a point borné de si beaux
jours,

Grace, que sur la terre au juste il a pro-
mise,

Heureux qui près de vous en pourra avoir
le cours,

Monseigneur le Dauphin & Monseigneur le Duc de Bourgogne écrivirent au Duc de Savoye, pour lui faire part de l'heureux accouchement de Madame la Duchesse de Bourgogne; ces lettres lui furent portées à son Camp de Crescentin par un Trompette du Duc de Vendôme, s'il en faut croire le rapport du Trompette, ce Prince fut très-indifferent à cette nouvelle, & dit simplement, qu'il n'avoit aucune réponse à faire.

*Indifference
du Duc de
Savoye sur
cette nais-
sance.*

Le 7. Jain Sedi Mehemet, fi's d'Hadgi Mustafa Envoyé de Tripoli, presenta au
Roi

Vers Arabes

* C'est le nom de Madame de Bourgogne.

Roi des Vers Arabes, écrits en lettres d'or sur la naissance de Mr. le Duc de Bretagne, qui ayant été interprétez par le Sieur de la Croix, les pensées furent trouvées d'un très-bon goût.

Il. Nous dîmes le mois dernier, que le soulèvement des Sevenois étoit assoupi; leur accommodement étoit en effet réglé, mais dans le tems qu'ils devoient mettre bas les armes, & accepter l'amnistie que le Maréchal de Villars leur offroit de la part du Roi, il y est survenu des difficultez qui ont rompu les mesures qu'on avoit prises pour rétablir le calme dans cette Province. Voici une lettre écrite par un Professeur de l'Université de Montpellier à un de ses amis à Paris, Docteur de Sorbonne, dattée du 15. Juillet sur cette matiere.

MONSIEUR ET TRÈS INTIME AMY.

„ JE vous marquai dernièrement, que nous
 „ étions à la veille de voir finir les mal-
 „ heurs publics dans cette Province, par
 „ l'amnistie générale & sans reserve, que le
 „ Roi avoit eu la bonté d'accorder aux Re-
 „ belles, en effet tout paroïssoit disposé à un
 „ accommodement, il y eut une suspension d'ar-
 „ mes, qui fut exactement observée de part
 „ & d'autre pendant quinze jours: les troupes
 „ du Roi & les Camifards, buvoient & con-
 „ versoient ensemble, comme Camarades,
 „ les habitans des Villes voisines & de la cam-
 „ pagne, alloient dans le camp avec sûreté,
 „ plusieurs Bourgeois ont assisté à leurs prie-
 „ res, Monsieur F. nôtre bon ami, fut du
 „ nombre

* Voyez Juillet pag. 35.

nombre de ceux que la seule curiosité y at-
tira ; à son retour il me dit qu'il avoit été
surpris d'y voir un si grand nombre d'hommes
bien faits, de bonne mine, & bien armés.
il entendit les discours qu'un d'entr'eux,
(qu'il croit être un Ministre) fit à cette
troupe, sur la fidélité qu'ils devoient à Dieu
& au Roi, en expliquant les paroles du
Sauveur, lors qu'il commanda de rendre à
Cesar, & à Dieu ce qui leur appartenoit:
on y chanta ensuite le Pseaume 114. *Dilexi*
quoniam exaudiet Dominus &c. vous jugez
bien que ce ne fut pas en Latin, comme
nous faisons aux Vêpres des morts ; mais
que ce fut en Langue vulgaire, & suivant la
version de Clement Marot.

Le nommé Cavalier, l'un des Chefs de
cette revolte, âgé de 21. à 22. ans, avoit
jusques là paru leur seul Mediateur pour cet
accommodement, mais Rolland, un de ses
Camarades de fortune, voulut aussi avoir
part à cette gloire, & peut être partager les
graces de nôtre grand Monarque ; ce fut
pour cela qu'il écrivit à Mr. de Villars,
pour lui demander un sauf conduit, & des
otages ; on les lui accorda, & s'étant abou-
ché avec ce Maréchal, il lui fit compren-
dre, que pour assoupir entièrement les trou-
bles de la Province, il falloit qu'il se donnât
la peine d'écrire au Roi, que ceux qui
avoient eue le malheur de prendre les armes,
imploroient la clemence & le pardon de Sa
Majesté, & la supplioient avec un respect
trés profond, de vouloir affranchir des Ga-
leres, ceux de leurs parens & amis, qui y
avoient été envoyez par les Intendans, pour
la seule occasion de Religion ; que si Sa Ma-

„ jecté avoit été formée de la manière dont
 „ la plupart de ses Sujets avoient été traités,
 „ sans avoir commis d'autre crime que celui
 „ de prier le vrai Dieu, Créateur du Ciel & de
 „ la Terre, selon les mouvemens & les lu-
 „ mières de leur conscience : Elle n'auroit pas
 „ autorisé ces mauvais serviteurs de l'Etat,
 „ qui n'ont travaillé qu'à s'enrichir des dé-
 „ pouilles d'une infinité de Familles, qu'ils
 „ ont fait périr sur les échafaux, relegués pour
 „ toujours dans des Galères, où l'on les a
 „ confondus parmi les plus indignes scelerats,
 „ ou enfin contraints de se sauver pour aller
 „ chercher du pain chez les Etrangers, & mê-
 „ me chez les ennemis du Roi, qui s'en ser-
 „ vent présentement comme d'instrumens,
 „ pour détruire, s'il leur étoit possible, le
 „ plus florissant Royaume de l'Europe.

„ Je ne sçai si Mr. le Maréchal fit une juste
 „ relation de cet entretien à Sa Majesté; mais
 „ au moins est il certain, que peu de jours
 „ après il reçût ordre de la Cour, de termi-
 „ ner entièrement cette affaire, à la satisfac-
 „ tion de Rolland & de Cavalier : cependant,
 „ le démon, qui se plaît toujours dans le trou-
 „ ble, se mit en Campagne pour traverser cet
 „ accommodement.

„ Il arriva dans ce même tems, trois per-
 „ sonnes qui vinrent d'Hollande par la Suisse
 „ & par la Savoye, l'un desquels étoit dégui-
 „ sé en Cordelier, & sous de faux Certificats
 „ qu'on avoit fabriqué à Turin, alla loger de
 „ Convent en Convent sous sa route, ou sous
 „ cet habit, il prenoit langue dans les endroits
 „ où il passoit, les deux autres se disoient
 „ Marchands de Neufchâtel, qui alloient à
 „ Toulouse se faire payer de quelques lettres

de change tirées par un homme qui avoit fait banqueroute, & surprirent un Passeport à Lion, qui peut-être étoit de la même fabrique que les Certificats du prétendu Cordelier : le Gouverneur du St. Esprit leur donna une Escorte de huit Soldats avec un Sergeant, qui les accompagnerent proche de Nîmes.

Ayant pris ainsi leurs mesures, ils arrivèrent parmi les Fanatiques, qu'ils trouvèrent dans la résolution de rendre leur condition meilleure, en acceptant le pardon qui leur avoit été offert; ils n'oublièrent rien de tout ce qu'ils crurent capable de rompre leur dessein; ils s'adresserent pour cet effet à un nommé Ravanel, soldat de fortune, qui s'étoit jetté parmi eux pour profiter du pillage; ils lui firent comprendre qu'il avoit la plus belle occasion du monde pour faire sa fortune; que si Cavalier & Rolland traïtoient leur accommodement, il ne devoit pas pour cela abandonner un si grand nombre de braves gens; que l'Angleterre & la Hollande leur envoïent un secours considérable d'hommes, d'armes, de munitions & d'argent; que le Duc de Savoye destinoit 8. à 9000. hommes pour entrer en Dauphiné par le pont de Beauvoisin, afin de pénétrer dans le Vivarés, que toutes les promesses qu'on leur faisoit, n'étoient que des illusions; qu'on n'avoit que trop expérimenté le peu de cas qu'on devoit faire des promesses de la Cour de France, que si l'on y avoit si peu d'égard pour la foi d'une infinité d'Edits, d'Arrêts & de Déclarations, qui leur avoient été accordez si solennellement, on pouvoit juger de ce qu'on de-

„ voit attendre de l'effet d'une simple pro-
 „ messe verbale, faite par un Général d'Ar-
 „ mée, au nom du Souverain, qui peut être
 „ en peu de jours n'auroit ni Commandement,
 „ ni autorité; qu'il n'ignoroit pas que la
 „ maxime des Jesuites, (qui ont un empire
 „ absolu sur la conscience de tous les Prin-
 „ ces Catholiques de l'Europe) conforme à cel-
 „ le de *Machiavel*, de *Thucydide* & de *Saluste*,
 „ étoit de ne pas garder la foi à ceux qu'on re-
 „ garde pour heretiques: qu'il n'y a rien d'in-
 „ juste lors qu'il est utile, & que quel crime
 „ qu'on commette, tout est permis de conserver
 „ la domination: ils alleguerent plusieurs au-
 „ tres traits d'histoire sur cette matiere; en-
 „ suite ils representèrent à tout le peuple qui
 „ étoit présent, que les toües & les gibets les
 „ attendoient, tant en France qu'en Espagne,
 „ que ceux à qui on n'ôteroit pas la vie, se-
 „ roient envoyez par grace dans les mines du
 „ nouveau monde, pour y travailler avec les
 „ Mores & les Esclaves, & enfin ils conclurent
 „ qu'ils ne devoient écouter aucun accommo-
 „ dement, dans la situation où ils se trou-
 „ voient, qu'on ne les eût rétablis dans les
 „ droits, libertez, prérogatives & privileges
 „ qui leur avoient été accordés par l'Edit de
 „ Nantes, que d'ailleurs ils devoient procurer
 „ à eux & aux Catholiques qui s'étoient joints
 „ à eux, la diminution des impôts exorbi-
 „ tans, dont ils étoient également accablés
 „ en tems de paix comme en tems de guerre.
 „ Cette Rethorique eut l'effet que l'Orateur
 „ s'en étoit promis; car non seulement il
 „ retint dans la Rebellion ceux qui s'y étoient
 „ engagez; mais aussi elle porta Cavalier &
 „ Rolland de renvoyer les Otages qu'on leur
 „ avoit donné & de les retirer leurs.

Les desordres ont commencé tout de nou-
veau, on se prépare cependant à les rédui-
re par la force, puis qu'on n'en peut pas
venir à bout par la négociation; Je souhai-
te que nous puissions bientôt voir la fin de
ces malheurs, & que le Seigneur regardant
son Eglise avec des yeux de miséricorde,
la fasse triompher de ses ennemis, & lui
donne une paix tranquille.

Cavalier qui a toujours agi de bonne foi
dans la négociation de cet accommodement
n'a pas laissé de faire tous les efforts, pour
porter ces gens-là à accepter l'amnistie qui
leur étoit offerte, & à dissiper les ombrages
qu'on leur avoit donné, mais n'ayant pû
en venir entièrement à bout, il n'a pas
laissé de faire sa paix, & de passer au ser-
vice du Roi avec son frere, & cent
vingt-sept de ses amis. Sa Majesté l'a fait
Lieutenant Colonel, avec brevet de Colonel,
& son frere, qui n'a que 13. à 14 ans, &
qui paroît un déterminé, a eu une Commis-
sion de Capitaine; ils ont tous pris la rou-
te d'Allemagne, allant en garnison au vieux
Brisac, escortés de cent Dragons; nous
avons sçû que dans tous les endroits où ils
passent, on y fait défense sous peine de la
vie de les insulter ni outrager, pas même
de les appeler *Fanatiques* ni *Camisards*, &
l'on met toujours une forte garde, dans les
endroits où ce Chef est logé afin de met-
tre sa personne en seureté contre les insultes
du peuple.

Je viens d'apprendre que le Duc de Savoye
avoit fait embarquer à Ville-Franche 500.
François Religioneux, la plupart Officiers,
qui lui avoient été envoyez de Hollande;

„ on assure qu'ils veulent faire descente sur
 „ nos Côtes ayant des armes & des habits pour
 „ deux mille hommes, & beaucoup de mu-
 „ nitions de guerre : ces Officiers ont des
 „ Commissions de la Reine d'Angleterre & des
 „ Etats Généraux, pour lever plusieurs Regi-
 „ mens, ou du moins pour regimenter les
 „ Soulevez; ils prétendent par là mettre ces
 „ sortes de gens à couvert du supplice que me-
 „ ritent des Sujets Rebelles; cependant Mr.
 „ le Comte de Toulouse a fait sortir du Port
 „ de Toulon quelques Vaisseaux de guerre sous
 „ le Commandement de Mr. de Château-Mo-
 „ rant, afin de croiser sur nos Côtes, où Mr.
 „ de Villars a envoyé quelques troupes, pour
 „ bien recevoir les Ennemis, & empêcher leur
 „ jonction avec les Fanatiques : ce Maréchal
 „ a fait piller & brûler plusieurs Villages qui
 „ leur servoient de retraite; & depuis peu de
 „ jours a fait enlever dans la plaine plus de mille
 „ Moissonneurs, dont la plupart étoient Ca-
 „ misars; ceux qui ont été reconnus pour tels,
 „ ont été mis en prison, & les autres renvoyez
 „ à leur travail; s'il se passe quelque chose
 „ de considérable dans nôtre Canton, je vous
 „ en ferai part avec autant de sincérité que
 „ je suis &c.

III. On est occupé dans tous les Hôte's
 des Monoyes à remarquer les anciennes
 espèces, en vertu de l'Edit du mois de Mai
 dernier, par lequel les Louïs d'or nouvelle-
 ment fabriquez, & ceux qui seront reformez,
 ont été fixez à quinze livres, & les
 Écus à quatre livres.

IV. La Charge de Conseiller d'Etat d'É-
 pée, vacante depuis la mort du Comte de
 Briord,

Briord, est presentement remplie par *Me-*
de Phelipeaux, à qui le Roi l'a donnée en
consideration de ses services, lors qu'il étoit
son Ambassadeur à la Cour de Savoye.

V. On registra au Parlement de Paris le *Loterie*
11. Juillet un Edit portant établissement *Royale.*
d'une Loterie Royale, qui (si elle se rem-
plit) produira deux millions dans les Coffres
du Roi: les Billels seront de cent livres
le chacun; toute sorte de personnes, même
les étrangers, seront admis à cette Loterie
sans craindre, en cas de guerre, aucunes
confiscations, represailles, droit d'Aubai-
ne &c.

Cette Loterie ne peut qu'être avanta-
geuse au Roi & aux particuliers qui y met-
tront leur argent; car on fera expedier des
Contracts de Constitution de rente sur l'Hô-
tel de Ville de Paris au denier vingt, pour
cent mille livres de rentes annuelles, qui se-
ront hereditaires, & outre ce il y aura cent
mille livres de rentes viageres, qui seront di-
stribuées en 594. Lots, dont le premier se-
ra de 3000. livres de rentes viageres, deux
de 2000. livres chacun, cinq de mille
livres, trente-six de 500. livres; cinquante
de 300. livres, cent de 200. livres, trois
cens de 100. livres & cent de 50. livres cha-
cun.

De maniere que celui qui aura le bonheur
d'avoir un de ces Lots de rentes viageres,
ne laissera pas d'avoir une rente constituée
de cinq pour cent, de la somme qu'il aura
mis à la Loterie: & ceux qui n'auront point
été du nombre des heureux, pour attraper
un des 594. Lots, seront assurés de ne rien

perdre , puisqu'ils auront un contract de Constitution de rente hereditaire pour eux & leurs descendans , à raison de cinq pour cent de la somme qu'ils auront hazardée.

Pour le payement de ces rentes , tant hereditaires que viageres , le Roi a ordonné de faire l'Alienation au Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris de la somme de deux cens mille livres de rentes actuelles & effectives au denier dix , à prendre sur les Aides , Gabelles & cinq grosses Fermes , que Sa Majesté a hipothequé par préférence à la partie du Tresor Royal.

Le terme pour tirer cette Loterie est fixé au mois de Decembre prochain : les rentes constituées & hereditaires seront payées , depuis le premier Juillet , & les rentes viageres , ne le seront que du premier Janvier prochain.

*Retour de
la Flotte des
Alliez.*

VI. On a eu avis que la Flotte Angloise & Hollandoise , qui étoit entrée dans la Mediterranée , après avoir causé quelque crainte sur les Côtes de Provence , & rassuré les Places maritimes du Duc de Savoye , avoit repris la route du Détroit de Gibraltar , pour retourner en Portugal , sans avoir fait d'autre entreprise que celle de Barcelonne.

*Secours de-
stiné pour les
Camisards
désfaits.*

VII. Les Alliez ayans resolu de soutenir le soulèvement des Sevennes , le Sr. Hill Envoyé Extraordinaire d'Angleterre à Turin , se rendit à Nice vers la fin du mois de Juin , pour y recevoir l'argent , les armes & les munitions de guerre , que l'Amiral Rock avoit ordre de lui délivrer pour faire passer aux Camisards : on ordonna en même tems à 4. à 500. François refugiez , qui s'étoient

toient rendus dans les Etats de Savoye par la Suisse, de marcher vers Ville-Franche, où l'on les embarqua sur quatre Tartanes, pour les conduire sur les Côtes de Languedoc; Mr. le Comte de Toulouse en ayant été averti, commanda quatre Galeres & deux Fregates legeres, qui les ayant jointes les poursuivirent si vivement qu'il y eut une de ces Tartanes coulée à fonds, une autre ayant été poussée jusques sur les Côtes de Catalogne, y échoüa, & les deux autres furent prises; sur lesquelles on trouva 200. Refugiez, commandés par un Officier de Nîmes, nommé St. Martin, dix mille mousquets pour distribuer aux peuples de cette Province, beaucoup de munitions de guerre, quantité d'outils à remuer la terre, & une somme considérable d'argent monnoyé.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **Q**uelques Ecclesiastiques, accusés d'heresie & de magie, ont été arrêtés & mis dans les prisons de l'Inquisition, parmi lesquels il y a plusieurs Moines & un Prêtre qu'on y a mené à Livorne; le St. Office est occupé à examiner les papiers & les livres qu'on leur a saisis.

Le Sr. Vicarini Chanoine, qui s'étoit rendu fameux par plusieurs Satires, contre divers Princes de l'Europe, n'ayant pas voulu se corriger par les admonitions, ni par les penitences qu'on lui avoit imposé, a enfin été dégradé & condamné aux Galeres,

*Ecclesiasti.
ques emprê-
sonnez.*

res: ce qui l'excitoit à un pareil travail, étoit la gratification qu'il tiroit de plusieurs Cardinaux & autres grands Seigneurs, peut-être moins par le mérite de ses écrits, que par la crainte qu'il ne les y plaçât, semblable à l'Arétin, qui par cette manière d'écrire, s'étoit acquis des pensions de plusieurs Souverains, principalement de l'Empereur Charles-Quint & du Roi François I. On pourra un jour attribuer à ce Chanoine, l'Épithaphe qui fut faite pour l'Arétin, au sujet de ses écrits satiriques.

*Le tems par qui tout se consume
Sous cette pierre a mis le corps,
De l'Arétin, de qui la plume
Blessa les vivans & les morts;
Son ancre noircit la mémoire,
Des Monarques, de qui la gloire,
Est vivante après le trépas:
Et s'il n'a pas contre Dieu même,
Vomi quelque horrible blasphème,
C'est qu'il ne le connoissoit pas.*

**Tremble-
ment de ter-
re.**

II. On a senti quelques secouffes de tremblement de terre dans différens endroits de l'Etat Ecclesiastique; & principalement dans la Province de la Marche, qui y ont rappelé dans l'idée des peuples, les calamitez & les défordres que ces tremblemens causerent à Rome & dans plusieurs endroits de l'Italie, l'année dernière.

**Mont Ve-
suv.**

Les Napolitains n'ont pas été moins éfrayez de la prodigieuse quantité de flammes que le Mont Vesuve vomit à la fin de Mai & au commencement de Juin, pouffant quantité de pierres toutes en feu, avec un
bruit

bruit épouvantable ; & comme se font ordinairement les avant coureurs de quelque grand tremblement de terre, on en a ressenti un dans la Calabre qui a renversé plusieurs maisons. Voici des vers qu'un Poëte fit il y a quelques années sur un pareil événement.

On m'a dit que dans la Calabre,
Que le courroux du Ciel délabré,
Il est arrivé du fracas,
Qui cause un étrange fracas.
La Terre, en ce lieu belle est bonne,
A tremblé *comme une poltrone*,
Et sa masse en tremblant ainsi,
En a bien fait trembler aussi.
Plusieurs maisons & des meilleures,
Ayant bien dansé quelques heures,
Ont à la fin fait des faux pas
Qui les ont fait tomber si bas,
Qu'après de mortelles blessures,
Étant moins maisons que mesures,
Leurs grands corps tous estropiez,
N'ont pû revenir sur leurs pieds.

III. Le Pape ne pouvant voir qu'avec une extrême douleur les terres de l'Eglise occupées par les Troupes Imperiales, & par celles de France & d'Espagne, avoit souvent demandé aux Ministres de ces Puissances d'obtenir des ordres de leurs Maîtres pour les faire évacuer; mais comme pendant plusieurs mois on ne lui donnoit que des promesses sans effet, le S. Pere se résolut enfin de joindre les menaces aux exhortations; les assurant aussi que ces menaces seroient suivies de leurs effets.

Le Pape demande que les troupes étrangères évacuent la Ferrarois.

Ordre du S. Pere à ce sujet. En effet Sa Sainteté envoya ordre au Cardinal Astali Legat de Ferrare, de faire fulminer les Censures de l'Eglise contre les Généraux des deux partis qui refuseroient de sortir du Ferrarois, & de joindre ses Troupes à ceux qui défereroient à ses ordres, pour en chasser les autres.

Obéissance de la part des deux Couronnes. Le Grand Prieur de France qui commande l'Armée des deux Couronnes, persuadé que le Roi Très-Chrétien comme Fils aîné de l'Eglise, ni le Roi Catholique ne voudroient pas être des derniers à marquer leurs soumissions aux Decrets de l'Eglise, déclara au Cardinal Astali qu'il étoit prêt d'obéir aux ordres du Pape, pourveu que les Imperiaux y acquiesçassent aussi; mais ceux-ci demandoient un délai pour en donner avis à l'Empereur qui leur fut accordé, qui fut même prorogé jusqu'au 20. Juin.

Cependant le Grand Prieur dès le dix-huit du même mois sortit du Ferrarois avec l'Armée des deux Couronnes, & alla se poster au Quadrellé près de la Staleta, à l'extrémité du Mantouïan, où il attendit l'expiration du terme accordé aux Imperiaux; mais comme ils étoient encore le vingt-trois dans les Valées du Ferrarois, le Grand Prieur résolut de les y aller attaquer: Il passa le Pd le 24. s'empara de Figarolo où le Comte Visconti étoit avec trois-cens Imperiaux, qui se sauva au delà du Canal.

Imperiaux abandonnent le Mantouïan &c. Les Imperiaux qui étoient à Ostiglia, & qui défendoient les Tours de Saravalle, dont le siège avoit été formé dès le 19. Juin, voyant qu'ils alloient être coupez, firent sauter ces Tours; & ayant abandonné non seulement les Terres de l'Eglise, mais aussi
tout

tout le Mantouïan, prirent la route du Trentin pour retourner en Allemagne, de manière qu'il ne resta aucuns Allemans dans cette partie de l'Italie, si ce n'est ceux qui sont bloquez dans la Ville de la Mirandole, que les François prétendent de prendre prisonniers de guerre; cependant le Comte de Coningsbeck qui y commande, paroît résolu d'y subsister encore quelque tems; car ayant fait faire une visite exacte chez ceux qui pouvoient avoir du grain, l'a fait porter dans des Magasins, où l'on en fait la distribution avec économie, & a fait sortir de la Place les bouches inutiles, à qui il a permis d'emporter tous leurs effets à la réserve des vivres.

*Précaution
du Gouverneur de la
Mirandole.*

IV. Il est arrivé un petit incident entre les troupes de France & celles de Venise, qu'on ne croit pas cependant qu'il aye des suites. Le Comte d'Estrade, qui avoit été détaché par le Grand Prieur avec un Regiment de Cavalerie & trois de Dragons, pour aller observer les Imperiaux du côté de Carpi & de Ponte-Molino, trouva qu'on lui avoit bouché le passage avec des Barrières à Sanguineto, & comme on se mit en état de l'ouvrir, la Garnison Venitienne qui étoit au Château, fit une décharge sur les troupes Françoises, dont le Colonel Vils fut tué, un Capitaine eut la jambe emportée, & quelques autres blessés. Cela obligea les François de forcer les barrières, & de s'emparer du Château, Monsieur le Grand Prieur a envoyé demander satisfaction de cette hostilité au Général Molino.

*Choc donné entre les
François & les Venitiens.*

V. Après que le Duc de la Feuillade se fut

fut rendu maître de Suse le 13. Juin, comme nous le remarquâmes le mois dernier, il marcha droit vers Pignerol, dont il s'empara aussibien que du Fort de Ste. Brigide, quil a dû depuis fait fortifier; le Roi a donné le Gouvernement de Pignerol à Mr. de Vallieres, & celui du Château de Chamberi à Mr. de Valadon.

Monfieur de la Feuillade ayant soumis une partie des Valées de Piémont sous la domination de France, S. A. R. de Savoye lui envoya demander une Sauvegarde pour sa belle maison de la Venerie; & l'on assure que ce Général en la lui envoyant, *le pria qu'on eût soin d'observer le droit des gens à l'égard de cette troupe, puis qu'il la confioit à sa parole.* On assure que S. A. R. a fait trancher la tête au Gouverneur qui a défendu la Forteresse de Suse, pour n'avoir pas soutenu le siege assez longtems.

VI. Mr. le Duc de Vendôme ayant eu ordre du Roi de faire le siege de Verceil, Ville très-forte des Etats du Duc de Savoye, située sur la Riviere de Cervo proche celle de Sefia, à la tête du Canal d'Ivrée, disposa les choses necessaires à l'exécution de ce dessein, & pour en rendre difficile le secours, au cas que Son Altesse Royale de Savoye voulût le tenter. Pour cet effet il fit faire plusieurs ouvrages à la tête du Pont de Trin, fit des retranchemens à Tricero, entre Trin & Dezano, qui lui facilitent la communication avec le Montferat.

Tous ces ouvrages furent mis sous la garde du Comte d'Albergoti, qui distribua dix Bataillons, & sept Escadrons à Gabrian; Varcngo, Odalengo, Montalero & à Villadati:

deati: On laissa trois Regimens de Dragons à Trin, & deux à Triero. Le Marquis de Langalerie, qui a sous ses ordres cinq Bataillons & neuf Escadrons, fut chargé de la garde de Dezana, de Lignano, de Montanaro, & de quelques autres petits Postes; cette disposition fut faite de maniere que dans très peu de tems, toutes les Troupes pouvoient se joindre. On fit rompre tous les chemins qui conduisoient au Camp de Crescentin, où Mr. le Duc de Savoye étoit encore campé le 16. Juillet.

Ces précautions étant prises, *Monsieur de Vendôme* marcha vers Verceil avec le reste de son Armée; & la Place fut investie le 5. Juin: la Ligne de circonvallation fut ouverte depuis le Canal d'Ivrée jusqu'au Château de Lavizate, proche la Sesia: Le Marquis de las Torres avec les Troupes Espagnoles envelopa la Ville de l'autre côté, ayant sa droite au Canal d'Ivrée, & sa gauche vers la haute Sesia, & comme les Troupes Espagnoles n'étoient pas assez nombreuses pour occuper une si grande étendue de terrain, *Monsieur de Vendôme* lui donna un Détachement de François.

Monsieur le Duc de Savoye qui s'attendoit à ce siege, ou à celui de Veruë, depuis plusieurs mois, avoit fait pourvoir ces deux Places de tout ce qui étoit nécessaire à une longue & vigoureuse défense; on assure qu'il y avoit dans Verceil plus de 7000. hommes de bonnes Troupes, lors qu'elle fut investie, & des munitions de bouche & de guerre à proportion: d'ailleurs S. A. R. en avoit confié le Gouvernement à Mr. *des Hayes*, l'un des plus braves Officiers de son
Etat

Etat, avec deux Commandans en chef sous lui, ce Prince connoissant la necessité qu'il y avoit de bien défendre cette Place, envoya un ordre au Gouverneur le 8. Juin, qui fut lu à la tête de la Garnison, & affiché dans tous les carefours de la Ville : Voici ce qu'il contenoit.

Comme j'avois bien prévu que mes ennemis
formoient le dessein d'assiéger quelqu'une de mes
principales Places, j'eus soin de les faire pour-
voir à bonne heure, de tout ce qui pouvoit con-
tribuer à leur conservation, & à faire échouer
l'entreprise. J'ai été bien aise d'apprendre que
leurs vûës s'étoient tournées sur Verceil, tant
à cause du bon état où je sai que sont ses for-
tifications & ses Magazins, que parce que je
suis persuadé que le courage & la bravoure
de mes Troupes qui y sont en Garnison, sou-
tenuës par l'expérience, la sage conduite, &
les bons ordres de leurs Commandans, feront
repentir les François de leur entreprise teme-
raire. Et comme de la conservation de cette
Place dépend en partie celle de mes Etats,
& de vôtre Patrie, j'ai lieu d'esperer que cha-
cun y distinguera son devoir & sa fidelité: mais
s'il arrivoit cependant (que je ne crois pas)
que l'Ennemi par ses intrigues ou par ses pro-
messes débauchât quelqu'un de mes Sujets de
leur véritable devoir, & que par lâcheté ils
proposassent de capituler, tant qu'ils auront
du terrain à défendre, je vous ordonne de les fai-
re pendre sur le champ, sans distinction de per-
sonnes, d'âges ni de sexe, & sans aucune for-
malité, à peine d'en répondre en vôtre pro-
pre. Car telle est nôtre volonté. Signé,
VICTOR AMEDE'E.

Quoi

Quoi que la Place fut investie dès le cinquième Juin, la tranchée ne fut ouverte que la nuit du 14. au 15. par le Comte de Vaubecourt, à cause de la difficulté des mauvais chemins, pour amener la grosse artillerie & les autres choses nécessaires. Cette ouverture se fit du côté des Capucins ou de la Porte de Milan, à trois cens toises de la Place, & fut poussée jusques à 120. toises de la palissade; l'on dressa 48. pièces de canon en batterie de ce côté-là, outre 20. autres pièces qui sostenoient l'attaque que le Marquis de las Torres fit du côté de la Porte de Turin.

La nuit du 15. le Marquis de Barbezieres Lieutenant Général, releva la tranchée qui fut poussée à la droite 150. toises vers la Scia, & 40. toises vers la gauche. Les assiegez firent un grand feu, sans beaucoup d'effet, il n'y eut personne de distinction, que le Sr. du Mont Commissaire d'artillerie, qui fut blessé.

Le Comte Medavi monta la tranchée la nuit du 16. avec 7. Bataillons & 4. Escadrons, & on travailla à approcher les batteries: Mais une pluye extraordinaire, ayant fait fondre les neiges des montagnes, causa le débordement de la Scia, qui ayant inondé la queue de la tranchée de la droite, rompit la communication avec la gauche, ce qui obligea les assiegez de faire sortir deux compagnies de Grenadiers par la Porte de Milan, qui croyoient profiter du désordre où cette crûe d'eau devoit avoir mis les assiegeans, mais avant reconnu que ce désordre n'étoit pas aussi grand qu'ils se l'étoient figuré, rentrèrent dans la Place sans rien entreprendre.

Le 17. la tranchée fut relevée par les Comtes de Chameraut, d'Aubeterre, & de Guerchi, avec sept Bataillons & deux Escadrons, & on rétablit la communication de la gauche à la droite par des ponts; on fit des banquettes dans toutes les tranchées, à cause que les assiégez avec leur Canon, abattoient dans la tranchée les terres nouvellement remuées.

Le Sieur de Langalarie monta la tranchée la nuit du 18. avec pareil nombre de troupes, & on avança fort les ouvrages, nonobstant le feu continuel de la Place; de manière que le 19. la tranchée fut poussée à 20. toises du Glacis, & douze Mortiers avec 20. pièces de Canon démonterent quelques batteries des assiégez. Deux déserteurs assurerent Mr. de Vendôme que le Gouverneur étoit résolu de se bien défendre, & que s'il ne faisoit pas faire de sorties, c'étoit pour conserver ses troupes pour une meilleure occasion.

Dépuis le 20. Juin jusques au 3. Juillet, on travailla aux approches nonobstant le feu continuel des assiégez: Ce jour-là Mr. de Vendôme fit mettre le feu à une contremine, qui en fit sauter deux que les Savoyards avoient fait sur la Contrescarpe; Les assiégeans se logerent dans le trou qu'elle creusa.

Le 4. les François se logerent sur l'Angle du Bastion de la droite, le 5. ils occuperent le chemin couvert, les jours suivans on travailla à la descente du fossé, & les dernières lettres qu'on a reçu de ce siege, datées du 16. Juillet, portent que quoi qu'il y eût un mois que la tranchée fût ouverte, on croyoit

crovoit que la Place tiendroît encore plus de dix jours : Que cependant la nuit du 14 au 15. Mr. de Vendôme avoit fait attacher le Mineur à la demi-lune, & qu'on se dispofoit de l'attacher aux deux Bafions, nonobftant la forte réfiftance des affiegez, qui ne fe contentant pas du feu de leur Artillerie & de leur moulquetterie, fe fervoient encore d'huile bouillante, pour jeter fur ceux qui venoient à la fappe.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eft paffé en SUISSE, de confidérable depuis le mois dernier.

I. LA Diette qui s'étoit afsemblée à Bade au mois de Mai dernier, * au fujet de la Neutralité propofée pour la Savoye, fut occupée pendant 12. à 15. jours à examiner les raifons alleguées par le Marquis de Puifieux Ambaffadeur de France, & par le Sieur de Mellaredé Envoyé extraordinaire du Duc de Savoye : Comme ces raifons font amplement déduites dans les Memoires que ces deux Miniftres prefenterent à cette Affemblée, nous les infererons ici, afin que chacun puiffe, félon fon genie, & fon parti, y faire fes réflexions : car celles d'un Auteur, quelques juftes qu'elles lui paroiffent, ne font jamais du goût de tout le monde, & je fuis du fentiment d'un Poëte moderne, lors qu'il dit.

*Négocia-
tions au fu-
jet de la
Neutralité
de la Sa-
voye.*

Je ne parlerai point des Princes, ni des Rois,

Ce font des Dieux vivans, que j'adore en fîlence,

H 2

J'ai-

* Voyez le mois de Juillet. pag. 43.

*J'aime à leur plaisir, en respectant leurs
droits,
Rendant toujours à leur Puissance,
A leurs volontez, à leurs Loix,
Une parfaite obéissance.*

Le premier Memoire que presenta le Marquis de Puiffieux, lors de l'Assemblée de cette Diette, étoit conçu en ces termes.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

„ JE suis obligé de vous dire, que le Roi
 „ mon Maître s'aperçoit, avec déplaisir,
 „ que les marques continuelles qu'il donne
 „ de sa bienveillance & de sa consideration pour
 „ le Louable Corps Helvetique, produisent un
 „ effet tout different de celui qu'on en devoit
 „ attendre.
 „ Lorsque vos très-Illustres Ancêtres vo-
 „ yoient leurs voisins en guerre, ils se con-
 „ tentoient de songer à la conservation de la
 „ tranquillité du dedans de leur patrie, & de
 „ celle de leurs frontieres, sans s'interesser au
 „ repos des Païs appartenans à leurs voisins,
 „ que par la seule voye de recommandation.
 „ Cependant Magn. Seign. vous ne vous êtes
 „ pas contentez, que le Roi, à vôtre conside-
 „ ration accordât une Neutralité pour le Frick-
 „ thal, & les Villes de Rhinfelde, de Lauf-
 „ fembourg & de Constance, Vous avez de-
 „ siré, que Sa Majesté vous donnât parole, que
 „ ses Troupes ni celles de Mr. l'Electeur de Ba-
 „ viere, ne prendroient aucun poste le long
 „ des bords du Rhin, & de ceux du Lac de
 „ Constance, depuis Bâle jusqu'à Bregents, &
 „ Elle y a consenti. Non contents de cela, vous
 „ avez demandé qu'une lizière de Païs, de la
 „ largeur

largeur d'une lieüe, le long de ces mêmes bords du Rhin & du Lac de Constance, fut exempté de toute exécution militaire; & quoi que cette demande fut tout à-fait contraire aux interêts de Sa Majesté, elle n'a pas laissé de vous l'accorder, pour jusqu'à la St. Jean prochaine, afin de vous donner le tems d'obtenir une pareille complaisance de la part de l'Empereur.

Tous ces égards de la part du Roi, ne vous ont pas parus suffisans; Aussi-tôt que le Ministre de Mr. le Duc de Savoye vous a eu représenté, que le but de S. M. en s'emparant de la Savoye, étoit de vous entourer de tous côtez, vous en avez paru allarmez, & sans considerer que le Roi est le seul de vos Alliez, de qui vous devez moins craindre la puissance; vous avez demandé que Sa M. accordât une Neutralité pour la Savoye; proposition entierement contraire à ses interêts; Cependant S. M. toujours attentive à ce qui peut augmenter vôtre repos, a bien voulu, pour éloigner la guerre de vos Frontieres, vous offrir la garde du Chablais, & du Fossigni. Vous refusez cet offre, sous prétexte, qu'il n'y a dans ces deux Provinces aucune Place en état de défense; Sa Majesté a encore levé cette difficulté, en vous faisant assurer que si elle s'empare de Montmelian, qui est la seule Forteresse qu'il y ait dans toute la Savoye. Elle la confiera à Vôtre garde. Toutes ces complaisances de la part d'un si grand Roi, ne satisfont pas quelques-uns des Louables Cantons, parce qu'eiles ne conviennent point à Mr. le Duc de Savoye, & ils continuent à demander une Neutra

„ lité pour la Savoye entiere. Ces mêmes
 „ Louïables Cantons assemblez à Bade, ont
 „ dressé un projet de Neutralité, dont tous
 „ les articles sont tirez des Memoires du Sr.
 „ de Mellarede, croyant que Sa M. doit re-
 „ mettre ses conquêtes avant la paix, entre
 „ les mains de ses ennemis, avec les passages
 „ dont Elle a absolument besoin, pour secou-
 „ tir les Etats du Roi d'Espagne.

„ L'Empereur, sans nulle consideration pour
 „ vous, a violé vôtre territoire, & le viole
 „ journellement, quand son service le re-
 „ quiert, sans que vous en ayez tiré aucune
 „ satisfaction. Vous avés oüi tranquillement &
 „ sans ressentiment toutes les menaces de Mr. le
 „ Comte de Trautmansdorf, jusques à souffrir
 „ qu'il renonçât à l'accord hereditaire de la
 „ part de l'Empereur.

„ Sa Majesté en agit Elle de même avec
 „ vous? & n'avez-vous pas lieu de vous louer
 „ de la discipline exacte qu'Elle fait observer
 „ aux troupes qu'Elle tient dans vôtre voisi-
 „ nage? Elles n'ont jamais causé le moindre
 „ desorde, dont vous n'avez reçu la satisfac-
 „ tion que vous avez pû désirer. Sa Majesté,
 „ pouvoit-Elle montrer plus de consideration
 „ pour le Louïable Corps Helvetique, qu'en
 „ diminuant les contributions dans les terres
 „ de ses ennemis, à la recommandation de
 „ quelques Louïables Cantons.

„ Je vous repete M. S. que le Roi re-
 „ marque avec déplaisir, que toutes ses com-
 „ plaisances pour vous, (je les appelle ainsi,
 „ parce que la plus grande partie de ces
 „ égards ne sont pas des devoirs d'alliance)
 „ n'ont pas produit en vous cette correspon-
 „ dance reciproque, à laquelle Sa Majesté de-
 „ voit

voit si justement s'attendre, au contraire El-
le voit par le projet de Neutralité, que
quelques-uns des Loüables Cantons lui ont
fait presenter, qu'ils continuent à ne faire
aucune demande qui ne soit à l'avantage
des ennemis des deux Couronnes de France
& d'Espagne.

Il y a déjà quelques jours que j'ai reçu
la réponse du Roi sur le projet de Neutra-
lité pour la Savoye, qui lui avoit été pre-
senté par quelques-uns des Loüables Can-
tons; mais comme vous sçavez que je n'ai
rien eu plus à cœur, pendant mon ministe-
re auprès de vous, que de chercher tous les
moyens qui puissent maintenir la bonne in-
telligence, & l'amitié confederale qui re-
gne depuis plusieurs siècles entre la France
& le Loüable Corps Helvetique, j'ai em-
ployé mes offices les plus pressants auprès
de Sa Majesté pour obtenir une réponse en-
fin qui pût calmer l'inquietude que quel-
ques-uns des Loüables Cantons témoignent
de voir la Savoye entre les mains de Sa Ma-
jesté, j'ai reçu cette seconde réponse de Sa
Majesté, & j'ai tout lieu d'attendre qu'elle
sera bien reçüe, du moins de ce ceux qui
agissent dans cette rencontre, sans aucune
partialité, & qui tiennent une conduite tel-
le que la doivent tenir de bons & de veri-
tables Alliez d'un grand Roi, qui ne cher-
che qu'à leur conserver cette heureuse tran-
quillité dont ils jouïssent si glorieusement:
cette réponse porte, que je pourrai vous
assurer de la part de Sa Majesté, qu'Elle ne
réünira point la Savoye à sa Couronne lors
de la Conclusion de la Paix. Une pareille
assurance doit dissiper vôtre crainte; & je

„ je suis en état de vous donner cette assurance
 „ par écrit quand vous me l'a demanderez.
 „ Examinez maintenant; Magnifiques Sei-
 „ gneurs, combien la conduite que le Roi mon
 „ Maître, tient avec le L. C. Helvetique est
 „ différente de celle de ses ennemis; Et con-
 „ siderez en même tems, si vous avez la mê-
 „ me attention pour les interêts de Sa Maje-
 „ sté que celle que vous témoignez pour les
 „ Puissances qui lui font la guerre. Jugez sans
 „ partialité, si le Roi ne doit pas se servir des
 „ avantages que Dieu lui a donné sur ses enne-
 „ mis, par la valeur de ses troupes, & par la
 „ justice de sa cause.
 „ Je vous invite, Magnifiques Seigneurs, à
 „ tâcher de maintenir la confirmation d'une
 „ intelligence confederable entre Sa Majesté
 „ & vôtre Louable Corps; intelligence à la-
 „ quelle je contribuerai toujours par mes of-
 „ fices les plus efficaces.

Mr. de Mellaredé à qui on ne peut sans
 injustice disputer la qualité d'habile Négocia-
 teur, sachant que depuis longtems les
 Suisses aiment Dieu, l'argent & la tranquillité
 chez eux; craignit que ce Memoire ne pro-
 duisit dans l'esprit des Regens de cette Repu-
 blique un effet tout opposé à ses intentions;
 pour le prévenir, il presenta trois jours après
 un autre Memoire à la Diette, dont voici
 la teneur.

ILLUSTRISSIMES ET TRÈS PUISSANS
 SEIGNEURS.

„ **C**E que j'ai toujours prévu, & que j'ai
 „ pris la liberté de vous représenter, se

ma-

manifeste aujourd'hui. La France après
avoir employé toute sorte de détours, pour
gagner du tems, & pour vous empêcher de
prendre de justes mesures avec S. A. R. à
l'égard de la conservation de la Savoye, la-
se de gêner son humeur altiere & superbe,
vient de se demasquer entierement, & de
vous déclarer son projet ; Elle veut que
vous vous laissiez tranquillement enfermer,
que vous la laissiez dans le pouvoir de
vous perdre, lors qu'Elle le trouvera à
propos, & elle entend que vous lui per-
mettiez de vous mettre dans l'impuissan-
ce d'agir sous la parole qu'elle vous don-
ne, qu'après qu'elle vous aura réduit
dans cette déplorable situation, elle vous
en délivrera; elle veut vous engager à
abandonner les pais, dont la conservation
vous est la plus précieuse, afin de persuader
pour toujours à l'Europe, qu'elle fait dé-
tourner chez vous, l'effet de toutes les rai-
sons d'Etat, les plus puissantes & les plus
indispensables, & afin que par consequent
aucune Puissance ne puisse plus penser de
prendre avec vous des mesures sûres, pour
la conservation publique, & qu'ainsi on la
laisse librement employer tous les artifices
parmi vous : Elle vient de vous démontrer
que tous les services importans que vous
lui avez rendus, n'ont pas fait un ombre
d'impression sur elle, & qu'elle compte pour
rien ceux que vous lui rendez presentement
ainsi que la quantité de vos troupes qu'el-
le a à son service, & qui surpasse de tant ce
à quoi les alliances vous engagent, & ce
que vous tollerez malgré tant de plaintes,
qu'elles soient employées au delà de tant
d'al-

,, d'alliances. Elle ajoute l'insulte au peu d'é-
 ,, gard qu'elle a pour toutes vos sollicitations,
 ,, son Ministre s'émancipe à vouloir s'en joüir
 ,, ouvertement; il vous refuse dédaigneusement
 ,, la chose la plus naturelle, & la plus juste
 ,, qu'une République puisse jamais demander,
 ,, & il ose vous soutenir que vous lui en avez
 ,, de grandes obligations, & que vous auriez le
 ,, plus grand tort du monde, de n'être pas sa-
 ,, tisfaits du rien qu'il vous accorde. Il vous
 ,, reproche avec dureté, de prétendus bienfaits,
 ,, qui n'ont été que la suite de vôtre fermeté,
 ,, & lesquels il a tâché d'éluder par tous les
 ,, détours imaginables. Son dernier Memoire
 ,, est un fidele Miroir, où vous apercevez d'a-
 ,, bord qu'on veut vôtre perte, & que l'on af-
 ,, semble déjà dans les reproches que l'on vous
 ,, y fait les materiaux qui y doivent servir de
 ,, prétexte: Je n'ai garde de suivre ce Ministre
 ,, dans ses vastes efforts d'imagination, qui
 ,, pourroit battre tant de pais; outre que tout
 ,, ce qu'il avance se détruit visiblement de
 ,, soi-même, qu'une Nation aussi éclairée en
 ,, connoitra aisément l'illusion, sans que je la
 ,, fatigue par mes demonstrations.
 ,, Mais je prends la liberté de vous le re-
 ,, peter, Illustriſſimes & Très Puissans Sei-
 ,, gneurs, j'ai toujourns prévû ce qui vient
 ,, d'arriver, non pas que j'aye pû pénétrer par
 ,, quel chemin la France tâcheroit d'anéantir
 ,, tous vos soins, pour la tranquillité publique,
 ,, Dieu me preserve d'avoir une connoissance
 ,, si étenduë dans un cas qui cause tant de
 ,, malheurs à la Chrétienté; mais j'ai tou-
 ,, jours jugé par l'expérience de tous ceux qui
 ,, ont eu affaire avec la France, que tant que
 ,, vous n'employerez que de simples sollicita-
 ,, tions

tions avec elle, & que vous ne prendrez pas de fortes & vigoureuses résolutions pour éloigner le sort dont elle vous menace, toutes vos représentations, toutes vos prières, & tant de peines que vous avez eu la bonté de vous donner, que tout cela deviendroit non seulement inutile, mais vous feroit encore perdre le tems le plus précieux & les occasions les plus favorables.

Néanmoins Son A. R. pénétré de vos soins pour la conservation de vôtre voisinage; & ayant toujours en vûe de vous témoigner sa parfaite reconnoissance, pour toutes vos démarches, a suivi jusques ici avec plaisir le chemin que vous avez jugé à propos de tenir; Elle est même toujours allée au devant de tout ce que vous pouviez exiger d'Elle, pour faciliter ce chemin, & pouvoir établir vôtre tranquillité; Et S. A. R. vous a laissé comme les maîtres absolus de ce que vous pouviez trouver à propos qu'Elle fit sur ce sujet.

Mais Illustr. & très. P. Seign. comme vous conviendrez que vôtre gloire est intéressée à ne plus employer avec la France les voyes inutiles de la Négociation, & que vous ne faites par là que lui donner lieu de manifester de plus en plus son peu d'égard pour vous, S. A. R. de son côté a des intérêts trop pressants de sçavoir à quoi elle s'en doit tenir, pour lui permettre de se reposer d'avantage sur une Négociation aussi infructueuse, que l'est celle de vouloir conduire par des simples représentations, la France à renoncer aux vûes que son avidité lui inspire, & mes pouvoirs à cet égard là finissent par le refus qu'elle vient de faire, mais

„ mais ils s'étendent à traiter avec vous, afin
 „ de prendre de justes mesures pour la seure-
 „ reté de Son Altesse Royale, & pour la vôtre,
 „ & à vous procurer tous les avantages raison-
 „ nables, que vous pouvez desirer d'elle, qui
 „ vous assureront pour toujours votre tran-
 „ quillité de ce côté là, & qui vous conserve-
 „ ront une libre communication avec un Prin-
 „ ce votre voisin, dont les intérêts sont pro-
 „ prement confondu avec les vôtres.

„ Il ne vous reste que ce seul parti à
 „ prendre, & j'ose vous dire que votre seure-
 „ té l'exige indispensablement, & que votre
 „ reputation vous y engage. Toute l'Europe
 „ qui a les yeux tournés sur cette négociation
 „ qui a tant fait d'éclat, s'y attend; Son Al-
 „ tesse Royale en particulier, est si convaincuë
 „ de votre amitié pour Elle, de vos lumie-
 „ res & de votre grandeur de courage,
 „ qu'elle ne doute pas que vous ne preniez les
 „ résolutions qu'elle vous demande, puis qu'el-
 „ les ne repugnent en rien à vos alliances avec
 „ la France. Elle m'a ordonné de vous assurer
 „ de sa confiance, de son amitié. & de l'estime
 „ qu'Elle fait de la vôtre, & de vous prier
 „ en même tems, de me donner dès à présent
 „ une réponse positive sur un sujet qui ne souf-
 „ fre plus de délai.

III. Après l'examen de ce Memoire, la
 Diette envoya trois Députés à l'Ambassa-
 deur de France, pour sçavoir s'il n'y avoit
 point d'autre résolution à attendre de Sa M-
 que celle qu'il leur avoit communiquée, &
 sur ce que ce Ministre leur répondit qu'il
 leur avoit expliqué jusques aux moindres cir-
 constances des ordres dont le Roi son Maître
 l'a.

l'avoit honoré : On députa aussi au Sieur de Mellaredé pour l'exhorter d'écrire au Duc son Maître, afin de sçavoir si S. A. R. vouloit convenir des propositions de la France ; mais ce Ministre, bien loin de prendre ce parti, presenta un nouveau Memoire trois jours après à la Diette, par lequel il renouvela les remercimens & les marques de reconnaissance que S. A. R. avoit pour tous les soins & les peines inutiles que la République avoit prises en sa faveur : il repeta les raisons qu'il avoit déjà alleguées pour porter les Suisses à concevoir de l'ombrage du voisinage des forces de France, & enfin il leur proposa l'unique moyen, selon lui, de se conserver le Duc de Savoye pour voisin, sans contrevénir au Traité de Paix perpetuelle de l'année 1516.

Ce moyen étoit, que les Cantons Protestans donneroient un secours de 4000. hommes de leurs Troupes à S. A. R. pour les joindre à celles qu'on avoit levé, & qu'on levoit actuellement chez quelques Cantons Catholiques pour le service de ce Prince, qui seroient employez à chasser tous les François de tous les Etats de Savoye, sans qu'elles pussent insulter aucune des Places que Sa M. T. C. possédoit en 1663. conformément aux alliances qu'ils avoient avec cette Couronne. Il promettoit que ces Troupes seroient payées sur le même pied dont on est convenu avec les Cantons Catholiques qui ont permis des levées à Son Altesse Royale. Et il finissoit par demander une réponse prompte & positive avant qu'il sortît de Bade.

Plusieurs Députez, & notamment ceux de Zurich & de Schaffouse, dont les instru-

Le Duc de Savoye demande des troupes aux Suisses.

Etions étoient trop limitées pour traiter d'une affaire de cette importance, prirent congé de l'Assemblée pour en aller demander de nouvelles à leurs Maîtres: Monsieur de Mellaredé, & le Sieur de Saint Saphorin Résident de l'Empereur, sçachant que les sentimens du Canton de Zurich ont toujours donné un grand acheminement aux affaires, se rendirent dans la Ville Capitale qui porte le nom du Canton; & étans appuyez du Sr. Agliowbi, Envoyé d'Angleterre, ils sollicitèrent conjointement la Regence de prendre des résolutions conformes aux demandes de Son Altesse Royale; n'oubliant rien pour leur faire comprendre que c'étoit l'unique moyen pour conserver la seureté & la tranquillité dans leur Etat.

Monsieur de Puisieux ne se fatigua pas tant; car au lieu de faire un pareil voyage, il se contenta d'écrire à la Regence de Zurich, & sa lettre fit plus d'effet que le discours ni les sollicitations des trois Ministres dont je viens de parler. Je ne sçai si les raisons qu'il allegua forent trouvées meilleures; le Public en Jugera par la lecture de cette lettre dont voici la copie.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS:

Vous verrez par le rapport que vous feront Messieurs vos Députés, ce qui s'est passé à la Diette, que les sont les offres que j'ai faites à la Loüable Assemblée de la part du Roi mon Maître. Ces offres portent, qu'outre celles que j'avois faites à la dernière Diette qui s'est tenuë à Soleure, Sa Majeité veut assurer le Loüable Corps Helvetique, qu'Elle n'incorporera
point

point la Savoye à la Couronne lors de la conclusion de la Paix.

Vous devez remarquer par là, Magnifiques Seigneurs, que Sa Majesté accorde tout ce qu'Elle croit pouvoir calmer votre inquiétude, & qu'Elle ne refuse que ce qui peut être avantageux au service de Mr. le Duc de Savoye, qui lui a donné de si justes sujets de mécontentement. Toutes ces complaisances du Roi pour les Loüables Cantons, me font esperer que le vôtre rejettera la demande qui a été fait par Mr. de Mellaredé, d'une levée de troupes pour son Maître. Vous sçavez que vous avez refusé celle que je vous avois demandée de la part du Roi, lors que le Regiment de Psiffer fut mis sur pied, quoi que vous fussiez obligez del'accorder, en vertu de l'alliance qui est entre Sa Majesté & le Loüable Corps Helvétique. Vous sçavez que vous n'en avez aucune avec Mr. le Duc de Savoye; Vous m'avouërez donc que vous ne pouriez lui accorder des troupes, sans donner des marques d'une partialité toute évidente en sa faveur, d'autant plus que les offres que je viens de faire ne sont que trop jussifantes pour faire connoître à tous les Loüables Cantons que Sa Majesté ne pense en aucune maniere à les entourer, ainsi que le Sieur de Meilaredé a voulu le leur persuader & par ses discours & par ses écrits.

Vous êtes trop prudens & trop éclairez, Magnifiques Seigneurs, pour ne pas prévenir les suites d'une demande pareille à celle dans laquelle le Sieur de Mellaredé tâche de vous engager; & je suis assuré que vous ne donnerez point occasion à Sa Majesté de se retracter de toutes les paroles qu'Elle vous a donné pour la Neutralité des Villes Forestieres, du Frickdal, des lieux situez le long du bord du Rhin & du Lac de Constance,

ni du district d'une lieüe de pais le long de vos Frontieres; je me flate au contraire que vos sages resolutions engageront Mr. l'Electeur de Baviere à vouloir bien continuer à favoriser le passage de vos sels, & le commerce que vous avez en A.lemagne? & que vous me mettrez aussi en état de rechercher, comme j'ai toujours fait jusqu'à present, toutes les occasions de contribuer de tout mon pouvoir aux choses qui pourront être agréables en général à vôtre Louable Canton, & aux Particuliers qui le composent. Je suis, &c.

Il fut resolu à Schaffouse & dans plusieurs autres Cantons, de se conformer aux resolutions que prendroit la Regence de Zurich qui à la pluralité des voix, conclurent de rejeter la demande du Sr. de Mellaredé, & de se contenter de l'offre que le Roi avoit fait faire au Louïab'c Corps Helvetique; cependant ces sentimens ayant été portez à la Diette, les Députez du Canton de Berne & de quelques autres qui avoient pris des engagements pour le Duc de Savoye firent de vives representations pour éloigner l'effet du Resultat de Zurich; mais n'ayant pas pû en venir à bout, ils se rentermerent à en demander copie pour être examiné par leurs Superieurs, afin de recevoir sur cela de nouvelles instructions pour la prochaine Diette.

IV. Cette Dicte devoit s'assembler le 24. Juin, qui est le tems de l'Assemblée ordinaire, mais elle fut prorogée jusques au 7. Juillet, & pendant cet intervalle de tems les Suisses ont negocié auprès du Duc de Savoye, pour l'obliger de se contenter des offres que le Roi de France avoit autrefois faites,
d'ac-

des Princes &c. Août 1704. 121

d'accorder la Neutralité des Provinces du Chablais, du Foffigni, du Genevois & de la Forteresse de Montmelian. Le Canton de Zurich écrit à Mr. de Puiffieux le 23. Juin pour sonder si le Roi seroit toujours dans les mêmes sentimens, & voici la réponse que ce Ministre y fit le 25. du même mois.

MAGNIQUES SEIGNEURS,

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 23. de ce mois; je vous ai suffisamment fait entendre pendant la Diette qui se tint à Soleure le 28. Fevrier, & durant toute votre dernière assemblée à Bade, quelles étoient les intentions du Roi mon Maître au sujet de la Neutralité de toute la Savoye; quant à ce qui regarde les offres que je vous ai faites de la part de Sa M. pendant ces deux Diettes touchant cette Neutralité, j'espere qu'Elle voudra bien être toujours dans les mêmes sentimens; ainsi je vais lui demander ses ordres, afin de pouvoir traiter avec vous là dessus; Cependant, Magnifiques Seigneurs, je vous prie de ne point étendre vos demandes au delà de ce que Sa M. a bien voulu vous offrir, puisque sa complaisance pour votre satisfaction, est déjà très préjudiciable au bien de son service, & que je ne pourrois plus me charger de les envoyer à Sa M. Je prie Dieu, &c.

Autre lettre du même.

V. L'ouverture de cette Diette s'est faite le 7. Juillet, où l'on a beaucoup agité la demande que le Duc de Savoye fait de 4000. hommes aux Cantons Suisses; mais la négative l'a emporté; on se contente présentement d'accepter les offres que la France avoit faites dès le mois de Fevrier, & qu'on avoit refusées, dans l'esperance qu'en seroit-il

on obtiendrait de S. M. T. C. la neutralité de toute la Savoye, telle que S. A. R. la demandoit.

VI. Il est arrivé un petit différend à Neukirch dans le territoire de Thurgovie, au sujet de l'exercice de la Religion Catholique & Protestante dans une même Eglise en vertu du Traité qui fut conclu à Rapperswiel en l'année 1656. mais il y a lieu de croire que les Regens, par leur prudence, étoufferont ce feu de division dans sa naissance.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

Ibrahim Effendi Ambassadeur du Grand Seigneur, après avoir été plus de trois mois sur la frontiere de Hongrie, se rendit enfin à Vienne au commencement du mois de Juin, & eut sa premiere audience le 11. avec les Ceremonies usitées en pareille rencontre. La lettre que sa Hauteffe a écrite à l'Empereur, étoit portée par un des Officiers de l'Ambassadeur à Cheval, tenant ses deux mains élevez au dessus de sa tête, son Cheval étant conduit par deux Turcs: Par cette lettre le Grand Seigneur donne part à l'Empereur de son avènement sur le Trône, & témoigne qu'il est dans le sentiment d'observer exactement le Traité de Carlowitz. Cependant son Ministre a représenté aux Commissaires de S. M. I. qu'on avoit enclavé au deçà des limites qui font la separation des deux Empires, quelque dépendances des Places appartenant à sa Hauteffe, & en a demandé la restitution. On lui a répondu que dès que les troubles de Hongrie seroient assoupis, on y envoyeroit
des

des Princes &c. Août 1704. 123

des Commissaires, qui conjointement avec ceux de la Porte regleront tout ce qui seroit trouvé à propos, pour le maintien de la Paix, & de la bonne intelligence entre les deux Empires.

II. Les affaires de Hongrie sont toujours dans une très grande confusion, sans apparence d'y voir de longtems le calme rétabli; les partis de part & d'autre ont remporté plusieurs petits avantages, qui cependant n'ont apporté aucuns changemens aux affaires, sans parler de tous les pillages, de tous les incendies, & des autres desordres que la guerre a causez en ce Pais-là, nous remarquerons seulement les principaux événemens qui peuvent avoir quelque raport à l'histoire du tems.

*Continuation
destrou-
bles de Hon-
grie.*

III. Vers le commencement du mois de Juin, le Comte Berezini, un des Chefs des Mécontens, attaqua près de Waag un Corps d'environ 3000. Imperiaux que le Général Ritshau commandoit: l'action fut très sanglante, puis que de l'aveu de la Cour il y eut onze cens hommes tuez sur la place, plus de 500. b'eslez ou prisonniers, du nombre desquels fut ce Général qu'on conduisit à Mongais

*Avantages
des Mécon-
sens.*

Le neuf du même mois, pendant qu'on celebroit à Vienne l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, qui entra dans sa 65. année, trois mille Mécontens détachez de l'Armée du Comte Berezini, (qui occupe toujours l'Isle de Schut) s'approcherent jusques à demi lieuë de Vienne: tous les habitans de la Campagne circonvoisine se sauverent avec leurs familles & leurs meilleurs effets; ce qui causa une consternation

assez générale, pour obliger l'Empereur d'ordonner à toute la Noblesse de Vienne de monter à Cheval, & aux Bourgeois de la Ville & des Fauxbourgs, de prendre les armes, pour la garde des lignes qu'on a faites, afin de garantir cette Capitale de l'Empire des courses des Rebelles, qui après avoir fait le dégât des bleds pendant trois jours, pillé & brûlé les Paroisses, qui refuserent de leur payer des contributions, ou leur donner des Otages, furent joindre le gros de l'Armée.

Ce même Général fit un Détachement le 18. Juin qui surprit sur les frontieres de Moravie trois cens Dragons, qui furent tellement enveloppez par les Mécontens qu'il ne s'en échapa pas un, ayans tous été passez au fil de l'épée ou faits prisonniers.

*Progrez des
armes Impé-
riales sur les
Mécontens.*

IV. Les Impériaux de leur côté ont aussi remporté quelques avantages sur les Hongrois: le plus considerable fut dans l'action qui se passa le 13. Juin près de la Riviere de Raab entre l'Armée du Général Heister, & celle des Mécontens, sous la conduite du Général Forgats; ce dernier n'attendoit que la jonction du Comte Caroli, pour aller attaquer les Impériaux, qui ayant jugé à propos dans un Conseil de guerre, de le prévenir, décamperent de Jarmet la nuit du 12. au 13. & arriverent vers les cinq heures du matin à la tête du Camp des Rebelles; le Général Forgats sortit de ses retranchemens, rangea son Armée en Bataille, & en étant venu aux mains, le Combat fut fort opiniâtre pendant trois heures; mais Mr. Heister, ayant profité d'un mouvement que firent les Mécontens pour gagner une hauteur, prit en flanc leur aîle gauche avec quelques Escadrons

drons de Dragons, soutenus d'une batterie de 18. pièces de Canon, & les rompit; ce qui jetta de la confusion parmi eux, & les obligea d'abandonner le terrain; le Général Forgats se battit en retraite jusques à ce qu'il eut gagné un marais, où le Comte Heister ne jugea pas à propos de le poursuivre: les mémoires les plus fidèles assurent, que les Hongrois eurent deux mille hommes tuez ou bléssez, qu'ils perdirent six pièces de Canon & quelques Drapeaux ou Eten-darts, & que les Imperiaux n'eurent que 800. hommes mis hors de Combat.

Quelques heures après le Comte Caroli qui s'étoit avancé au bruit du Canon, arriva sur le Champ de bataille, dont ses Troupes profiterent de quelques dépoüilles; mais le Général Heister s'étoit déjà retiré dans son ancien Camp de Jarmet.

V. Tous les avis de Hongrie conviennent que les forces des Mécontens consistent en 28000. hommes sous le Prince Ragotski, 18000. sous le Général Forgats, 9000. sous le Comte Caroli, 4500. sous le Comte Antoine Esterhazi, & 25000. sous la conduite du Comte Berezeni: & qu'outre cela le Prince Ragotski avoit fait publier des ordres dans la Haute-Hongrie & dans la Transilvanie, portant que tous les garçons depuis l'âge de 21. ans jusques à 36 eussent à prendre les armes pour la défense des libertez & privileges de leur patrie; & il a fait enjoindre aux Jesuites Allemans, de sortir de Hongrie dans quinze jours, à peine d'être traitéz comme criminels & ennemis de la Nation Hongroise.

VI. Comme toutes les tentatives d'ac-

*Forces des
Mécontens.*

*Propo-
sitions d'ac-
commode-
mens avec
les Hongrois.*

commodément avec ces Rebelles, ont été jusques ici infructueuses, & que la Cour Imperiale ne voit point d'aparance de pouvoir les reduire par la force, dans la conjoncture presente, on leur a fait de nouvelles propositions de la part de l'Empereur, beaucoup plus avantageuses que les precedentes: Voici quelques uns des principaux articles.

Premierement S. M. I. consent que le Royaume de Hongrie rentre dans son ancienne liberté, de se choisir des Rois après la mort du Roi des Romains, qui renoncera à l'acte d'heredité passé en sa faveur, pourvu que les Peuples lui prêtent un nouveau serment de fidelité. II. Que les Religions Catholiques Romaine, Protestante, & celle de la Confession d'Ausbourg, seront également permises, & rétablies dans leurs anciens Privileges & Prerogatives. III. Que S. M. I. & le Roi des Romains, accorderont une Amnistie générale, sans aucune exception, en faveur de tous ceux qui ont pris les armes, ou qui sont entrés dans quelque engagement contre les interêts de la Serenissime Maison d'Autriche. IV. Qu'on abolira tous les nouveaux impôts, laissant à la Nation Hongroise la liberté de faire toute sorte de commerce, sans payer d'autres droits que ceux qui y ont été anciennement établis par les Etats du Royaume. V. Que trois mois après la ratification du Traité d'accommodement, on assemblera une Diette générale en Hongrie, pour examiner les griefs de la Nation, où l'on donnera une ample satisfaction à tous ceux qui se trouveront grevez. VI. Que tous les trois ans, & plus souvent si l'on le juge à propos, on convoquera de pareilles Diettes pour déliberer des affaires géne-

générales. VII. Et enfin, qu'il sera permis aux Etats du Royaume de Hongrie de nommer un ou deux Députés, pour résider à Vienne, qui auront le caractère de Conseillers du Roi de Hongrie, & assisteront dans tous les Conseils où il sera nécessaire d'agiter quelque affaire concernant ce Royaume-là.

VII. Les Troupes Imperiales qui agissoient dans le Ferrarois & à Ostigia, y étoient si peu nécessaires aux intérêts de la Maison d'Autriche, que l'Empereur n'a pas été fâché que le Pape lui ait fourni un honnête prétexte de les en retirer, pour les employer plus utilement contre l'Electeur de Baviere, ou contre les Mécontents de Hongrie: il y a toute apparence qu'elles se joindront aux Milices du Tirol, pour faire une irruption en Baviere, afin de favoriser les desseins qu'on a formé d'obliger cet Electeur d'abandonner les intérêts de France & d'Espagne.

Les Troupes qui étoient en Italie, destinées contre la Baviere.

VIII. Nous dîmes le mois dernier, * qu'il y avoit eu une conférence à Heilbron entre les Princes de Bade, & Eugene de Savoye, avec Milord Duc de Marlborough, où se trouverent plusieurs autres Généraux. On y délibéra des opérations de la Campagne, & il fut résolu que Mr. de Marlborough joindroit l'Armée Angloise & Hollandoise qu'il commande, à celle de l'Empire, sous la conduite du Prince de Bade, pour aller ravager les Etats de l'Electeur de Baviere, pendant que le Prince Eugene iroit prendre le Commandement d'environ 25. mille hommes, qu'on avoit laissé sur le Rhin, pour la garde des lignes de Bihel & de Stollhof-

Resolution des conférences de Heilbron.

* Voyez Juillet page 54.

fen, ou pour observer les mouvemens des Armées de France, qui y étoient sous les ordres de Messieurs de Villeroy, de Tallard, & de Coigny.

*Propo-
sitions faites à
Mr. de
Baviere.*

Pour éviter la contestation du Commandement pendant la jonction des deux Armées, il fut convenu que le Prince de Bade & le Duc de Marlborough, commanderoient en Chef alternativement, un jour le chacun, consentant d'être tour à tour Lieutenant Général l'un de l'autre : Il fut aussi conclu que lors que les Armées seroient à portée, on feroit de nouvelles propositions d'accommodement à Mr. de Baviere de la part de l'Empereur & de la Reine d'Angleterre, avant d'entrer en action ; par lesquelles entr'autres

„ choses, on lui offriroit de faire sortir
„ des Places de ses Etats les Troupes Impé-
„ riales qui les occupent, de lui laisser la jouis-
„ sance des conquêtes qu'il a faites, jusques
„ à ce qu'on lui eût donné une entière satis-
„ faction sur ses prétentions : qu'on lui pa-
„ yeroit des deniers d'Angleterre & de Hol-
„ lande toutes les sommes que la Maison
„ d'Autriche lui devoit qu'on restitueroit les
„ Etats de l'Electeur de Cologne son frere ;
„ que les Troupes Françoises qui étoient en
„ Baviere, auroient liberté de s'en retourner
„ en France avec toute sûreté, pourvu qu'el-
„ les ne marchassent qu'un Regiment ou
„ deux à la fois, auxquels on fourniroit des vi-
„ vres & des chariots en payant sur les Ter-
„ res des Princes de l'Empire ; mais qu'on re-
„ tiendroit le Maréchal de Marfin & quelque
„ Officiers Généraux François pour servir
„ d'otage jusques au retour de Mr. l'Ec-
„ teur de Cologne dans ses Etats.

Ces

Ces résolutions ayant été prises, ces Généraux se séparèrent pour aller chacun dans le poste qu'ils devoient occuper; le Prince de Bade alla voir Madame son Epouse à Alschaffembourg; & trois jours après il prit la poste pour aller joindre l'Armée Impériale sur le Danube: celle de Milord Marlborough continua sa marche de ce côté là, & joignit Mr. de Bade avec sa Cavalerie le 22. Juin à quatre lieues d'Ulm: le quartier général du Prince de Bade étoit à Lunthausen, & Mr. de Marlborough prit le sien à Lanzée. L'Armée de Mr. de Baviere & du Maréchal de Marfin, alla se poster à Lavingen & Dillingen le long du Danube, entre Ulm & Donawert.

Le 24. les deux Armées Confédérées de Bade & de Marlborough, furent camper à Eschingen & Languenau; le 26. elles allèrent occuper Herbrechtingen, étendant la gauche jusques à Gingen, sur la petite Riviere de Brents, où le lendemain l'Infanterie Angloise & l'Artillerie, sous la conduite du Général Churchill, joignit la Cavalerie, avec laquelle Mr. de Marlborough avoit pris les devants. Elles furent quatre jours dans ce Camp, pour laisser un peu prendre halaine aux Troupes; le premier de Juillet elles furent camper à Onderringen, où il fut résolu d'aller le lendemain attaquer un Corps de neuf mille hommes, que Mr. de Baviere avoit fait retrancher dans un lieu nommé Scheltemberg, au delà de la Riviere de Werntz proche Donawert.

Monsieur de Marlborough partit de ce Camp le deuxième Juillet à quatre heures du matin, avec trente Escadrons de sa Cavalerie,

Jonction

des Armées

de Bade &c.

de Marlbo-

rough.

rie, 6000. Fantassins Anglois ou Hollandois, & trois Bataillons de Grenadiers Imperiaux, avec lesquels il prit les devants, pendant que le Prince de Bade se mit en marche avec le reste des deux Armées. Il étoit environ midi lorsque Mr. de Marlborough arriva sur les bords de la Riviere dont nous venons de parler, où il fit jeter aussi promptement qu'il lui fut possible, des ponts pour faire passer ses troupes & son Artillerie.

Comme il vouloit avoir tout l'honneur de cette journée, il n'attendit pas que le Prince de Bade eût passé avec son Armée; s'étant avancé vers les retranchemens des Bava-rois, il les attaqua sur les six heures du soir avec beaucoup de vigueur; il fut reçu avec la même bravoure, & repoussé par deux fois. Le Prince de Bade étant arrivé une heure après, on livra une troisième attaque où l'on employa principalement les Troupes nouvellement arrivées; Les attaqués résisterent encore vigoureusement pendant cinq quarts d'heure; mais dans le fort de l'action les Anglois ayant été soutenus par quinze Bataillons à la gauche, & autant à la droite, les Bava-rois furent enfin vaincus, il y en eut une partie qui se sauva dans Donawert, & une autre ayant gagné le bois, se rendit la nuit à Nieubourg, où ils passerent le Danube pour aller joindre Mr. de Baviere, qui n'étant pas en état de résister à ses ennemis, au nombre d'environ 76. mille hommes, fit passer le Danube à son Armée, pour s'aller poster à Auxbourg, afin de mettre à couvert son País.

Une action aussi vigoureuse que celle-là, ne put pas se passer sans un très-grand carnage

nage de part & d'autre : il a été impossible jusques à present, d'avoir une liste exacte de la perte que les vainqueurs ni les vaincus ont faite dans cette occasion. les Généraux même n'en ont pas fait mention dans les Lettres qu'ils ont écrit ; Monsieur de Marlborough s'est contenté de mander à la Reine d'Angleterre & aux Etats Généraux, *qu'il y avoit perdu de braves gens*, sans donner le nom que des Officiers Généraux tuez ou blesez. Et dans celle qu'il écrivit à L. H. P. le 4. Juillet, il dit, que la *plus grande partie des Bavaois*, qui défendoient le poste de Schellemburg, furent tués, noyés, ou faits prisonniers.

A l'égard des Relations publiques, elles sont trop partiales pour n'être pas fautive, on peut en juger par l'exemple que je vais en donner ; celles qu'on a imprimé en Hollande font monter la perte du côté des Alliez à 7. à 800. hommes tuez, & à 1200. blesez ; & disent que les Bavaois ont eu dix mille hommes tuez, 800. prisonniers outre les noyez : cependant Mr. de Marlborough, qui doit en être mieux informé, convient que ces retranchemens n'étoient gardez que par neuf mille, & qu'il s'en est sauvé une partie.

Je ne sçai si les avis venus du Camp de Monsieur de Baviere sont plus fideles que ceux-là ; ils disent que les Allemands, Anglois ou Hollandois, eurent dans cette occasion 6000. tuez, 8000. blesez, & que les Bavaois n'eurent que 1600. hommes tuez ou blesez.

Mais en attendant que les partis opposés conviennent de la verité du fait ; voici deux Lettres écrites à Monsieur le Prince Eugene de

de Savoie, qui renferment l'essentiel de ce qui s'est passé sur le Danube depuis le 2. jusques aux 10. Juillet : on dit que l'Officier qui les a écrit, est presentement Major de Donawert.

Du Camp devant Donawert le 4. Juillet.

MONSEIGNEUR,

*Lettre au
sujet de cette
Bataille.*

Pour satisfaire à l'ordre que V. A. m'a donné, de l'informer de ce qui se passera dans cette Armée, j'aurai l'honneur de lui remarquer, que nos Généraux ayans été informez que Mr. de Baviere avoit posté seize Bataillons & quatre Regimens de Cavalerie de ses meilleures troupes à Schellemburg, pour couvrir la Ville de Donawert, il fut résolu de les aller attaquer.

Nous décampâmes de Onderringen le second de ce mois à la pointe du jour, Mr. de Marlborough prit les devans avec environ 8000. h. d'Infanterie & 30. Escadrons, afin de faire jeter les ponts necessaires sur la Wernntz; son détachement ayant été suivi de l'avantgarde de l'Armée, ce Milord marcha au retanchement des ennemis, qu'il attaqua vers les six heures du soir; il fut d'abord repoussé: mais ayant rallié ses troupes, il les ramena pour la seconde fois au Combat, le choc dura pendant une bonne heure, & le grand feu des ennemis, fit encore lâcher le pied aux Hollandois; cependant Mr. le Prince de Bade étant arrivé avec le reste de l'Armée sur les sept heures, on recommença le Combat, que les ennemis soutinrent jusques après huit heures, qu'ils furent enfin forcez; on en tua beaucoup, on fit plusieurs prisonniers, & ceux qui se sauverent dans les bois, ne purent pas être poursuivis à cause que la nuit survint. Le Comte d'Ar-

co qui commandoit dans ce retranchement se sauva avec quelques débris dans Donawert; & sa retraite fut si précipitée, qu'il laissa partie de sa vaisselle d'argent dans la tente: nous avons aussi trouvé dans leur Camp 16. pièces de Campagne, & gagné 13. Drapeaux ou Etendars.

Je ne saurois mander à Votre Altesse, ni la perte au juste de nos ennemis ni la nôtre; tout ce dont je puis l'assûrer, c'est que le champ de bataille est encore couvert de morts, & qu'il peut bien y en avoir sept à 8000. mais comme le combat ne finit qu'à la nuit, & que le lendemain matin ils étoient déjà dépoüillez, il ne me fut pas possible de distinguer les amis d'avec les ennemis; ce qu'il y a de trop certain, c'est que nous y avons perdu nombre de très braves Officiers, parmi lesquels on ne sçauroit assez regretter le Prince de Beveren, & les Généraux Goor, Bengheim, Bibra & Wolseim, qui ont été tuez.

Mr. le Prince de Bade y a été blessé, de même que Mr. le Prince de Hesse-Cassel, & les Généraux Stirum, Tungen, Horn, le Prince de Wirtemberg, le Comte de Frise, le Comte de Furstemberg, comme aussi Mr Wouward, Pitendorf, Truches, Witrers, Palland, Tobias, Boodmar, & le Prince de Saxe.

Lors que Mr. de Baviere sçut l'avantage que nous venions de remporter, il fit passer le Danube à son Armée, & abandonnant son Camp de Dillingen & de Lavingen, il se raprocha de son país avant d'être coupé, & ayant envoyé ordre au Gouverneur de Donawert de mettre le feu aux Magasins & d'abandonner la Place, il l'exécuta hier pendant la nuit, & s'est sauvé ce matin avec tout ce qu'il a pû emporter, ayant fait rompre le pont après lui de peur
d'être

d'être suivi. Nous y avons encore trouvé trois pièces de Canon, 2000. sacs de farine, de l'avoine & quelques milliers de poudre dans un Magasin.

Je demande pardon à V. A. de la confusion & du peu d'ordre de ma Lettre; j'aime mieux l'envoyer telle qu'elle est, que de rarder un moment à m'acquitter de la commission dont elle a bien voulu m'honorer, & de l'affurer du profond respect avec lequel je suis, &c.

De Donawert le 10. Juillet 1704.

MONSEIGNEUR,

Autre Lettre sur le même sujet,

VOici ce qui s'est passé de considérable depuis la Lettre que j'eus l'honneur d'écrire à V. A. le 4. du courant.

Le Commandement de Donawert a été donné par *interim* au Général Fuchs; le Comte de Stirum est mort de ses blessures, & Mr. le Prince Hereditaire de Hesse est fort en danger. Parmi les personnes de considération que les ennemis perdirent à l'action de Schellemburg, les Généraux Lutzelbourg, Maffey, & le jeune Comte d'Arco y furent tuez.

On a fait conduire mille de nos gens outre les Officiers blesez à Nortlingue, où l'on a transporté les corps des Généraux Goor & Beinheim. Nos Armées confederées passerent ici le Danube le 5. de ce mois sur trois ponts de batteaux; & furent camper à Murtingen & Heisfen. Le 6. elles furent jointes par un Regiment de Dragons & huit de Cavalerie Danoise. que le Duc de Wirtemberg nous a amené des Pais-Bas, son Infanterie est attenduë en peu de jours.

Monsieur le Duc de Marlborough aprit avec plaisir que V. A. avoit retenu près d'elle 400. Chevaux & deux Regimens d'Infanterie de ce détachement; il auroit même souhaité que vous eussiez

des Princes &c. Août 1704. 135

eussiez, Monseïg. gardé tout ce corps, afin que V. A. fût mieux en état d'arrêter la marche des ennemis qui doivent venir en Baviere; car comme nôtre Armée étoit déjà avant cette jonction, de 186. Escadrons, & de 76. Bataillons, nous avons des troupes suffisamment, pour mettre Mr. de Baviere à la raison; nous craignons seulement de manquer des vivres.

Le 7. nos Généraux firent un Détachement pour aller occuper un poste sur la Lech, & y marquer un Camp pour l'Armée, qui fut l'occuper le lendemain, ayant la droite à Velde & la gauche à Genderpine. Le 9 on envoya douze Bataillons, soutenus de huit Escadrons avec quelque Artillerie, pour canonner les retranchemens que les ennemis ont fait à Raim entre la Lech & l'Acha. Mrs. de Baviere & de Marfin ont bordé cette premiere Riviere, depuis Raim jusques à Ausbourg.

Dans ce moment je viens d'apprendre, que les Bavaois ont abandonné Nieubourg, où Mr. le Prince de Bade a envoyé une forte Garnison, & que nôtre Armée décampe de Gerpine, pour aller forcer le passage de Raim, afin de marcher ensuite à Ausbourg, pour combattre Mr. de Baviere, dont les affaires paroissent en très-mauvais état; j'aurai l'honneur. Monseigneur, d'informer V. A. de ce qui se sera passé dans cette expedition, la suppliant cependant de me permettre d'être avec respect &c.

IX. Dès que Messieurs les Maréchaux *Mouvement* de Villeroy & de Tallard furent persuadés *des Armées* que la marche de Mr. de Marlborough vers *de Franco.* le Danube, n'étoit plus une feinte, ils se disposèrent à passer le Rhin avec leurs Armées. Celle de Monsieur de Tallard partit de Lauterbourg le 28. Juin, & fut renforcée

en passant à Moteren de sept Bataillons & d'un Regiment de Cavalerie, qu'on détacha du Camp volant de Mr. le Comte de Coigni.

Mr. de Tallard passe le Rhin.

Elle passa le Rhin sur le pont de Strasbourg le premier Juillet, & fut camper à Kell, où elle séjourna quelques jours pour attendre les gros bagages; le Soldat souffrit beaucoup pendant ces trois jours de marche, parce que toute la campagne étoit inondée à cause des pluyes continuelles qui avoient fait déborder les eaux. Le 4. ce Général décampa de Kell pour aller passer les montagnes de la Forêt Noire, afin d'aller en Suabe au secours de Mr. de Baviere; ce passage commença à s'exécuter le neuf, & toute l'Armée passa les gorges de Waldkirck.

Et ensuite la Forêt Noire.

Lors que Monsieur le Maréchal de Tallard eut passé les montagnes de la Forêt Noire, il assembla son Armée près de Willingen, où il attendit les gros bagages, l'Artillerie, les munitions de guerre & les vivres, au nombre de plus de 2500. Chariots; après quoi il se mit en marche pour s'avancer vers la Baviere, ayant laissé un Corps de troupes à l'issue des montagnes pour faciliter le passage des Convois que Monsieur de Villeroi lui fera passer à mesure qu'il en aura besoin.

Mr. de Villeroi passe le Rhin.

Monsieur le Maréchal de Villeroi décampa aussi d'Alsace avec son Armée, suivant la même route qu'avoit tenu Monsieur de Tallard: elle passa le Rhin sur le pont de Strasbourg les 5. 6. & 7. Juillet, occupant le camp de Kell que l'autre Armée venoit de quitter. Mr. de Villeroi détacha dix Escadrons pour aller joindre Mr. de Tallard; & ayant reçu ses gros bagages, il s'avança vers le Bris-

cau, & alla occuper le Camp d'Offembourg, afin de maintenir une libre communication avec Mr. de Tallard, & lui faire passer à mesure les Troupes & les vivres dont il aura besoin.

ARTICLE VI.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. **L**Es troubles de Pologne continuent à déchirer la République. Le Pape avoit offert sa mediation au Roi & au Cardinal Primate pour terminer leurs differens; S. M. P. auroit souhaité que cette entremise eût rétabli le calme dans le Royaume, & l'eût affermi sur son Trône, qui se trouve fort ébranlé; mais le Cardinal a représenté au St. Pere qu'il étoit impossible de pouvoir traiter avec un Prince qui avoit voulu renverser toutes les loix & les libertez de la Nation; qui avoit violé tous les sermens les plus solennels, & que les injustes violences dont il avoit usé à l'égard des Princes Royaux de Pologne, ne pouvoient que faire esperer de plus indignes traitemens aux autres Sujets de la République, dont le rang & la naissance ne pourroient pas les mettre à couvert de sa tyrannie; de maniere que les bonnes intentions de sa Sainteté ont été sans effet.

Le Pape offre sa mediation pour pacifier les troubles.

II. Vers le commencement du mois de Juin, la Ville de Dantzick entra dans le parti du Roi de Suede & des Confederez de Varsovie, ayant signez un Traité avec le Général Steinbock, Commitaire de Sa M. Suedoise, dont voici la substance des principaux articles. 1. Que la Ville n'avoit plus au-

Dantzick se joint aux Confederés.

„ cune correspondance avec le Roi de Po-
 „ logne Auguste II. 2. Qu'elle s'uniffoit
 „ d'intérêt avec la Confédération de Varso-
 „ vie. 3. Qu'elle consentoit au détrône-
 „ ment du Roi & à l'élection d'un nou-
 „ veau. 4. Que le Roi de Suede prome-
 „ toit son amitié, son assistance & sa prote-
 „ ction à la Ville de Dantzick, contre tous
 „ ceux qui voudroient l'insulter. 5. Qu'elle
 „ sera maintenüe dans tous ses anciens droits
 „ & libertez. 6. Qu'elle jouïra librement du
 „ commerce tant par mer que par terre. 7.
 „ Qu'elle ne payera à l'avenir aucunes con-
 „ tributions ni autres sommes aux Suedois,
 „ à la reserve des arrearages de ce qui avoit
 „ déjà été réglé. 8. Qu'il ne sera intro-
 „ duit aucunes troupes étrangères dans la
 „ Ville ni ses dépendances. 9. Que le
 „ Roi de Suede employera ses bons offices
 „ dans un traité de paix, pour faire ceder à
 „ la Ville les territoires de Scotlan &c.

III. Le Roi de Pologne n'oublie rien pour
 se maintenir sur le Trône; outre les troupes
 qu'il tire de Saxe pour renforcer son Ar-
 mée, il a reçu un secours d'environ 35.
 mille Moscovites qui ont bloqué Nerva &
 Derpt, deux Villes considerables du Duché
 de Lithuanie, appartenant au Roi de Suede:
 Mais Sa Majesté Suedoise y a envoyé
 un Corps d'Armée sous le Général Schlip-
 penbach, & n'attend que la fin de la Diette
 de Varsovie, pour y faire marcher un plus
 gros détachement.

Sa Majesté Polonoise ayant assemblé un
 grand Conseil à Sandomir, composé des Se-
 nateurs & Palatins qui sont restez attachez à
 ses interêts, on y prit de j fortes resolutions
 contre

contre les Confederez de Varsovie, afin d'empêcher s'il étoit possible, la nouvelle éléction; ce Resultat porte, 1. Que tous ceux qui ont signé la Confederation du Conventicule de Varsovie étoient déclarez Traîtres, Rebelles & Ennemis de la Patrie. 2. Que le Cardinal Primat, l'Evêque de Posnanie, le Grand Maréchal de la Couronne, les Palatins de Siradie, de Leczie & le jeune Towianski, étoient dégradez de leurs dignitez & emplois, & leurs biens confisquez au profit de la Couronne. 3. Qu'on accordoit une amnistie aux adhérens de cette Confederation qui ne l'ont pas signée, pourvu que dans le mois, à compter du 1. Juin, ils rentrassent dans leur devoir, & prêtassent serment de fidélité à S. M. P. 4. Qu'on accordoit un pareil délai au Sous-Maréchal, au Général Brant, & aux autres Officiers de l'Armée de la Couronne, pour venir se joindre à S. M. 5. Que le Roi pourra faire telles alliances qu'il voudra à ses frais, sans qu'il en coûte rien à la Republique, à condition que S. M. payera l'Armée de la Couronne, & que les conquêtes qu'Elle fera, seront au profit de la Republique. 6. Qu'au moyen de ce la Noblesse de Pologne montera à cheval, lors que le Roi le jugera à propos. 7. Et que le grand Tresorier payeroit un quartier de solde à l'Armée de la Couronne, S. M. promettant d'acquitter ce qui lui sera dû de surplus.

Lors qu'on fit la lecture de cette resolution dans l'Assemblée, on y ajouta, que ceux du parti contraire qui la signeroient dans quinze jours, profiteroient du benefice de l'amnistie; mais on en exclut le Cardinal

Primat, l'Evêque de Posnanie, le Prince Lubomirski Grand Maréchal de la Couronne, & les Princes de la Maison de Sapienha, desquels on sequestra les biens.

Diette de Pologne.

IV. Ensuite des Universaux ou Lettres circulaires du Cardinal Primat, a Diette convoquée pour l'élection du nouveau Roi de Pologne, s'assembla en pleine campagne proche de Varsovie le 20 Jun. Le Cardinal Primat y fit un discours fort éloquent, & le Maréchal de la Confédération un autre; pour justifier l'irregularité de la conduite du Roi Auguste, qui avoit mis la Republique dans un très-grand danger: ils firent ensuite sentir la nécessité d'y remédier pendant qu'ils le pouvoient; ce qui ne se pouvoit faire qu'en procédant à l'élection d'un nouveau Roi.

Le Maréchal de la Confédération fut élu Maréchal de la Diette; & on proposa pour *Candidats* * Messieurs les Princes de Conti, de Lorraine, Alexandre Sobieski, Ragotski, Montecuculi, Lubomirski, Sapienha, Radziwils, l'Electeur de Baviere, le Duc de Mecklebourg, & le Palatin de Posnanie.

Quelques Députez représenterent, qu'avant de passer plus avant, il étoit à propos de prier le Roi de Suede, de n'exiger aucunes Contributions des Terres des Députez de la Diette, ni de ceux qui se sont rangez dans le parti de la Confédération, & qu'il falloit en même tems lui demander l'effet de ses promesses, pour ce qui regardoit le payement de l'Armée de la Couronne.

Ces raisons ayans été approuvées, la Diette s'ajourna au 26. afin de donner le tems
aux

* *C'est le nom qu'on donne aux aspirans à la Couronne.*

des Princes &c. Août 1704. 141
aux Députez qui n'avoient pas encore pû venir, de se rendre à Varsovie, où le Roi de Suede fit avancer son Armée, afin par sa présence d'encourager la Diette d'élection, & la mettre à couvert des insultes dont elle étoit menacée par les troupes Saxonnnes; mais voulant cependant laisser une liberté, du moins apparante, aux Polonois de se choisir un Roi, Sa Majesté Suedoise s'arrêta à sept lieues de Varsovie, où Elle n'a envoyé que la garde que les Confederez lui ont demandé.

Le 26. la Diette se rassembla; elle a continué ses Seances jusques au 10. Juillet sans avoir pû convenir de l'élection: il est vrai que tout ce tems-là n'a été employé qu'aux préliminaires, & à travailler à un Manifeste pour justifier la conduite des Confederez, & répondre au Resultat du Conseil de Sandomir, dont nous avons déjà parlé. On a aussi fait une recherche des Auteurs de la guerre avec la Suede: en un mot tout paroît disposé à détrôner le Roi Auguste, & à allumer une sanglante guerre dans ce Royaume-là; cependant il est certain que la Couronne de Pologne n'a pas assez d'apas, principalement dans la conjoncture presente, pour charmer la plupart des Candidats qui ont été nommez; & il y en a assurément quelques uns qui dans un autre tems l'auroient cabalée, qui la refuseroient presentement si elle leur étoit offerte.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable dans les Isles Britanniques depuis le mois dernier.

I. **N**OUS dîmes le mois dernier que la Reine avoit fait partir un nouveau

*Secours de-
stiné pour le
Portugal.*

secours de troupes pour le Portugal, mais les vents contraires l'ayant obligé de relâcher à Plimouth, on y dépêcha un Courier pour lui défendre de se remettre en mer jusques à nouvel ordre, sur ce qu'on avoit eu avis à Londres, que les grandes chaleurs empêcheroient les operations de la Campagne en Portugal, jusques vers le mois de Septembre; cependant le Ministre de Portugal ayant renouvelé ses instances, & fait connoître combien il étoit de l'interêt des Alliez de donner au Roi son Maître, des secours capables de mettre ses Etats à couvert des insultes de leurs ennemis, la Reine ordonna au Chevalier Fairborn de faire préparer les choses nécessaires pour l'embarquement de 1500. hommes destinés pour ce País-là, dont il aura la conduite; on y envoya aussi quelques Bâtimens chargés de bled, & une remise de dix mille livres sterling.

*Differend
avec le Duc
de Toscane.*

II. On travaille à accommoder à l'amiable les differens survenus entre la Cour d'Angleterre, & Mr. le Grand Duc de Toscane, au sujet de quelques Vaisseaux Anglois qui avoient été arrêtez dans le Port de Livorne. Dès que les Négocians sçûrent que la Reine avoit rappelé le Chevalier Lambert Blackwel son Ministre de cette Cour-là, ils s'alarmèrent beaucoup, craignant qu'on ne leur donneroit pas du tems pour retirer les effets qu'ils avoient dans les Etats de S. A. S. mais cette crainte s'est dissipée lors qu'ils ont été assurés que la Flotte sous le Commandement de l'Amiral Roock, s'étoit éloignée des Côtes d'Italie sans rien entreprendre contre les Toscans, & que le Comté de Pem-

des Princes &c. Août 1704. 143
Pembrock, President du Conseil les avoit
assûrez qu'il n'y avoit aucune rupture à crain-
dre.

L'Escadre que commande l'Amiral Scho-
wel, a passé le Détroit pour aller joindre
Mr. Rook, afin de conserver toujours la su-
periorité sur la Flotte de Monsieur le Comte
de Toulouse. On ne peut pas se persua-
der à Londres, qu'un si puissant armement
n'aboutisse qu'à une simple navigation; ce-
pendant jusques à present, elle n'a fait d'au-
tre entreprise que celle de Barcelonne, dont
nous avons déjà parlé, à la réserve d'avoir
débarqué à Ville-Franche & à Nice des ar-
mes & quelque argent pour faire passer aux
Sevenes, avec quelques François, qui dès le
mois d'Avril étoient partis d'Angleterre, te-
nant la route de Suisse.

III. On arrêta à Londres le mois dernier
le nommé Rawlins Imprimeur, pour avoir
mis sous la presse un écrit Anonime, qui a
pour titre *Adresse d'une Legion de peuple, aux
Seigneurs de la Chambre Haute*: voici en sub-
stance ce qu'il contient; Que dans la der-
niere séance la Chambre Basse ne s'étoit
appliquée qu'à la ruine & à la destruction
du Royaume; qu'elle avoit renversé tous
les privileges & les libertez de la Nation;
qu'elle avoit anéanti le commerce, en
faisant enlever les Matelots des Navires
Marchands, pour rendre leur navigation
impossible; Qu'elle avoit accablé le peu-
ple par de nouveaux Impôts, sous prétex-
te de fournir aux frais d'une guerre étran-
gere, à laquelle la Nation n'a d'autre in-
terêt que celui d'une simple Alliance; que
cependant ces subsides sont beaucoup plus

*Ecrit sedi-
tieux contre
les Commu-
nes.*

con-

„ considérables que ceux des dernières guer-
 „ res, où il ne s'agissoit pas moins que de
 „ la conservation de la Religion, des Loix
 „ & des libertez des trois Royaumes, &
 „ d'affermir la Couronne sur la tête du feu
 „ Roi Guillaume, qu'elle avoit donné les
 „ mains à la désolation du Royaume par des
 „ enrollements forcez; que l'Etat alloit de-
 „ venir désert, ou à tout le moins exposé à
 „ l'invasion des étrangers, si l'on continuë
 „ d'envoyer les plus zelcz Anglois dans le
 „ fond de l'Allemagne & en Portugal, où
 „ la plupart sont déjà péris par le fer ou par
 „ la famine; que cette Chambre avoit pouf-
 „ sé la tyrannie jusqu'à vouloir envahir les
 „ justes droits & les prérogatives des Sei-
 „ gneurs, qui ont toujours été l'ornement
 „ & le soutien de l'Etat; que le peuple prioit
 „ ces Milords de ne pas souffrir de pareilles
 „ injustices, de prendre la défense de l'intérêt
 „ public, qui leur offre jusques à la dernière
 „ goutte de son sang, pour le soutien d'une si
 „ digne résolution.

L'Auteur étant venu à bout du dessein qu'il
 avoit de donner au public un ouvrage qui
 peut-être lui avoit moins donné de peine que
 d'inquiétude, craignant un pareil sort à celui
 de son Imprimeur, passa *incognito* en Hollan-
 de. Je crois qu'il a eu raison de s'éloigner
 d'Angleterre, après s'y être attiré un ennemi
 aussi puissant qu'est la Chambre des Communes,
 dont Mr. de la Fontaine disoit autrefois,

*Dieu me garde du feu & d'eau,
 De mauvais vin dans un Cadeau,
 D'avoir rencontres importunes,
 Et de la Chambre des Communes.*

des Princes &c. Août 1704. 145

IV. La Cour, qui depuis la mi-Juin est à Windsor, tient ses Conseils tous les Jendis à Hamptoncourt, elle a fait faire une remise de cent milé livres sterling au Duc de Marlborough en Baviere, & lui a donné *Resolution du Conseil* pouvoir de prendre à la solde de la Reine *d'Angleterre* quelques troupes auxiliaires d'Allemagne, *re.* s'il jugeoit d'en avoir besoin pour renforcer son Armée.

V. On n'a pas été fâché d'apprendre en Angleterre la rupture de l'accordement *Refugiez destinés pour les Se-* des Camisards; au commencement de Juillet on attroupa à Londres 5. à 600. François *vennes.* Refugiez la plupart *Lauguedociens* que le Marquis de Miremont présenta à la Reine, qui s'offrirent d'aller servir dans les Se-vennes, où l'on doit aussi envoyer des armes & des habits pour deux Regimens qu'on prétend d'y mettre sur pied, à la solde de cette Princesse. On assure qu'on les embarquera pour les envoyer sur les Côtes de Lauguedoc; *ce ne sont pas les mêmes dont il a été parlé plus avant.*

VI. Le Parlement d'Ecosse, qui devoit s'assembler le 15. Juin fut prorogé jusques au 3. Juillet, il le fut ensuite jusques au 11. & puis au 17. du même mois; on a pendant cet intervalle de tems, mis tout en usage pour disposer les Membres de cette Assemblée, à prendre des résolutions agréables à la Cour; principalement pour ce qui regarde la succession de la Couronne en faveur de la Princesse Sophie de Hannover; & pour y réussir d'autant mieux, on a fait plusieurs changemens dans les principales Charges de ce Royaume; voici la copie d'une Lettre écrite par un Milord Ecossois,

à

à un de ses parens en Hollande, au sujet des affaires de ce Royaume-là, & de la disposition dans laquelle les Esprits s'y trouvent. Elle est datée d'Edimbourg le 7. Juillct 1704.

MILORD.

„ JE vous estime fort heureux de ce que vô-
 „ tre éloignement ne vous permet d'envi-
 „ sager que de loin les nouveaux troubles
 „ qui semblent menacer nôtre Patrie; nous
 „ ne vivons ici que dans une veritable inquié-
 „ tude, il n'est pas même seur de déclarer ses
 „ sentimens à ses amis, & si le sang ne nous
 „ avoit unis d'aussi près que nous sommes,
 „ j'aurois de la peine à vous donner ma con-
 „ fiance; mais bien loin de rien craindre de
 „ vôtre part, j'en attends des consolations &
 „ des conseils.

„ Vous savez qu'il y a déjà longtems que
 „ nous gemissons sous le dur gouvernement du
 „ Parlement d'Angleterre, qui s'est érigé en
 „ Souverain des Loix, des libertez & des Pri-
 „ vilèges de la Nation Ecoissoise, comme si
 „ nous n'étions plus capables de nous gou-
 „ verner nous-mêmes; ils veulent nous sou-
 „ mettre à leurs Loix & à leurs Reglemens,
 „ & parce qu'ils ont jugé à propos d'exclure
 „ de leur Couronne, le seul Prince qui reste
 „ de la Maison de Stuard, pour appeller sur le
 „ Trône une branche étrangere, contre les Sta-
 „ tuts de nôtre ancien Royaume; ils veulent
 „ que nous nous conformions à leurs décisions;
 „ ils employent pour cela une espece de pou-
 „ voir despotique, faisant même emprisonner
 „ de leur autorité les plus zelés Ecoissois, bien
 „ qu'ils ne soient pas leurs juridiciables; on les
 „ traite de criminels de haute trahison parce
 „ qu'ils osent soutenir nos libertez.

Vous

Vous avez sçû, Milord, tous ces injustes emprisonnemens, & vous n'ignorez pas que lors que quelques-uns de nous, par le devoir de nos Emplois, autant que pour l'honneur de la patrie, ont voulu faire des remontrances à la Cour d'Angleterre, ceux qui obsèdent l'esprit de la Reine, leur en ont fait des crimes de Leze Majesté: ceux de nous qui ont été traités le moins indignement, se sont vûs dépouillez de leurs Charges & Emplois, qui ont été donnez pour la plupart à des Esclaves de cette Cour: bien que nos Loix ne permettent point de déposer des Charges ceux qui en sont pourvûs, si ce n'est pour cause de malversation.

Nôtre Parlement qui devoit s'assembler le quinze du mois dernier, a été prorogé à différentes fois jusques au 17. de ce mois, & il y a même toute aparence qu'il sera diffous, pour en convoquer un nouveau, dans la vûe que les Anglois pourront par leurs intrigues & promesses, & par leurs menacés, porter les Membres qui seront choisis à régler leurs sentimens, sur les décisions du Parlement d'Angleterre. On veut même, sous prétexte d'union entre les deux Royaumes, nous rendre à perpetuité Province dépendante, sans considerer que lors que le Roi Jaques VI. * monta sur le Trône d'Angleterre en 1603. il fut convenu que nous serions toujours regardé comme des peuples libres, qu'il nous seroit loisible de faire telles Loix que bon nous sembleroit, pour le bien & l'utilité du Royaume, sans que les Anglois, sous quelque prétexte que ce fût, pussent se mêler de nôtre Gouvernement.

J'a.

* C'est Jaques I. Roi d'Angleterre.

„ J'avouë que la revolution de l'année 1688.
 „ nous fit passer en quelque maniere sur les
 „ bornes de nos anciennes Loix , à l'égard du
 „ droit de la Maison de Stuard sur nôtre Cou-
 „ ronne, lors que craignant les menaces du feu
 „ Roi Guillaume , qui même avant d'être re-
 „ connu Roi . menaça par sa Déclaration du
 „ 28. Novembre 1688. d'un traitement fort se-
 „ vere , toutes les personnes sans distinction ,
 „ qui seront fidelles au Roi Jaques VII. qui se
 „ trouvoit pour lors sur le Trône ; voici les
 „ propres termes de cette Déclaration. *Nous*
 „ *traiterons comme voleurs & assassins , tous*
 „ *ceux qui assisteront les Papistes , qui marche-*
 „ *ront sous leur commandement , ou qui leur*
 „ *obéiront.*

„ Ces menaces jointes à la crainte que nous
 „ avions que les violences du Conseil du Roi
 „ Jaques , ne causa à la fin la ruïne de nôtre
 „ Religion , nous engagerent le 9. Avril 1689.
 „ de déclarer le Trône d'Ecosse vaquant ; mais
 „ nous ne prétendimes pas de nous dépouiller
 „ de nôtre autorité en faveur des Anglois ,
 „ dont nous suivions pour lors l'exemple , ni
 „ préjudicier au droit acquis aux veritables
 „ Successeurs de ce Prince , lors que la Reli-
 „ gion , les Loix & les libertez du Royaume
 „ ne seront point en danger ; & en effet , Mi-
 „ lord , seroit-il raisonnable devant Dieu &
 „ devant les hommes , que l'avis des mauvais
 „ Conseillers qu'avoit pour lors le Roi Jaques,
 „ autorisât nôtre infidélité envers ses legiti-
 „ mes Successeurs , si D eu venant à touchet
 „ leurs cœurs des veritables sentimens que doi-
 „ vent avoir les Souverains pour leurs peuples,
 „ ils se mettoient en état de nous gouverner ,
 „ selon nos Loix & nos anciennes libertez ?

Trou-

Trouve-t'on dans l'Écriture Ste. que Dieu aye
défendu à son peuple d'obéir aux Princes de
la terre, lors que cette obéissance ne les éloi-
gnoit pas du culte Divin? ne savons nous
pas au contraire que le Sauveur du Monde,
recommandoit à ses Disciples de rendre à
César, quoi que Prince infidelle, ce qui
lui appartenoit, & à Dieu ce qui lui étoit
dû.

Nous avons reconnu la Reine qui est pre-
sentement sur le Trône, nous aurons tou-
jours pour S. M. tout le respect & toute la
soumission que des fidelles Sujets doivent à
leur Souveraine; mais nous la supplions de ne
pas appuyer les Anglois dans le dessein qu'ils
ont formé de nous donner un Souverain de
leur choix; si Dieu ne donne point d'enfans
à S. M. il lui doit être assez indifferant
par qui nous serons gouvernez après Elle:
Elle n'a, ce me semble, d'autre intérêt que
de se maintenir sur le Trône, & personne
ne paroît disposé à troubler son Règne, tant
qu'Elle n'érendra pas son autorité au delà
de ses justes bornes.

Vous avez sçû, Milord, comme le Duc de
Quensburi, ayant été dépouillé de sa Charge
de grand Commissaire de la Reine, pour en
revêtir le Marquis de Twedale, le Duc se de-
mit volontairement de la Charge de Secre-
taire d'État, qui fut conférée au Duc d'A-
rthol, & comme plusieurs personnes murmuroient
contre lui, sur ce qu'il avoit fait
d'irregulier pendant le tems qu'il en avoit été
pourvû, la Reine lui fit expedier une Patente
en forme de pardon, afin de passer l'éponge
sur toute sa conduite.

Le Conseil d'Angleterre voulut dans cer-
te

„ te occasion donner des marques de sa prétenduë
 „ supérieure sur nôtre Parlement, en fai-
 „ sant inserer dans certe patente, l'expression
 „ suivante, *que S. M. vouloit que ce pardon*
 „ *fût aussi valable, que s'il avoit été accordé*
 „ *par le Parlement d'Ecosse.* Nous ne pûmes voir
 „ qu'avec indignation nôtre autorité ainsi mé-
 „ prisée, aussi fimes-nous arrêter certe patente
 „ au grand Seau, & elle n'a pû être scellée, qu'a-
 „ près qu'on eut rayé ce terme injurieux.

„ Le Duc de Marck, frere du Duc de Quëns-
 „ buri. a été privé du Gouvernement du Château
 „ d'Edimbourg, qui a été donné au Lord Roch;
 „ on a aussi dépouillé Mr. le grand Tresorier,
 „ Mr. le sous Tresorier, & plusieurs autres per-
 „ sonnes de leurs Emplois, dont je vous envoie
 „ la liste; quant à moi je n'ai pas attendu qu'on
 „ m'eût nommé un successeur, je me suis dé-
 „ mis de ma charge, qui a été conferée au Com-
 „ te de G. resolu que je suis de n'en exercer au-
 „ cune à l'avenir, si elle ne m'est conferée par
 „ le Parlement.

„ Dans le tems que j'ai la plume à la main,
 „ je viens d'apprendre qu'on a arrêté quelques
 „ Bourgeois pour avoir bû à la santé du Prince
 „ de Galles; mais s'il falloit emprisonner tous
 „ les Partisans qu'il a dans ce Royaume, les
 „ prisons ne suffiroient pas; on vient de me
 „ dire aussi que ce Prince a fait un Manifeste,
 „ où il fait voir le droit incontestable qu'il a
 „ à la Couronne de ses Augustes Ancêtres,
 „ que cependant depuis la mort du Roi son
 „ Pere, il n'a point voulu entreprendre de mon-
 „ ter sur le Trône, par la seule crainte de trou-
 „ bler la tranquillité du Royaume; qu'il aime
 „ mieux ne jamais regner, que de le faire con-
 „ tre le sentiment de la Nation; mais que si la
 „ Providence & l'amour de ses peuples, lui ren-

dent un jour la Couronne de ses Peres, il don-
nera des marques sensibles de la douceur de
son gouvernement, & n'admettra dans son
Conseil, que des personnes choisies par le
Parlement, avec lequel il prendra toujours
toutes les mesures convenables au bien de la
Nation & de la Religion autorisée par le
Gouvernement.

Si je puis avoir une copie de cet écrit je
vous l'envoyerai, Milord, avec les autres nou-
veautés qui viendront à ma connoissance,
vous priant cependant de me faire toujours
l'honneur de m'aimer, & d'être persuadé que
je suis, &c.

J'obmettois de vous dire qu'il y a quelques
jours que le Vicomte de Stormond & Mr.
Cromworth, Conseiller privé de la Reine,
étant allé à Glasgow, furent insultez par la
populace de cette Ville, & il s'en falut peu
qu'ils ne fussent massacrés, sur ce qu'on les
accusa d'être partisans de la Cour d'Angleter-
re, & qu'ils venoient pour engager dans ce
parti le Marquis de Montros, avant l'assem-
blée du Parlement.

VII. Il y a quelque tems que le Duc de
Schomberg avoit mandé à la Reine, l'im-
possibilité dans laquelle il étoit de servir
avec honneur en Portugal, si l'on ne lui en-
voyoit un puissant renfort de troupes, & de-
manda même la permission de revenir de ce
païs là; mais la Cour ne se seroit pas resoluë
de le rappeler, si le Roi de Portugal ne
l'avoit demandé avec instance à Sa M. B.
parce que ce Duc ayant eu de grosses paro-
les avec l'Amirante de Castille, le traita de
visionnaire, aussi bien que quelques Ministres
de Sa M. Portugaise, à qui il imputa les
mau-

*Le Duc de
Schomberg
rappelé de
Portugal.*

mauvais succès de la campagne, par le peu d'ordre qu'on avoit donné, pour l'exécution des projets des Alliez. Ce rapel fut résolu dans un Conseil qui se tint à Windsor le 6. Juillet, & Milord Galloway fut nommé pour aller commander en sa place, à qui la Reine fit donner dix mille livres Sterling pour faire ses équipages.

VIII. Le Sr. Scawen, ayant été élu Scherif de la Ville de Londres & du Comté de Middlesez, a mieux aimé payer cinq cens livres Sterling d'amende, que d'accepter cet emploi. Cette peine est imposée contre ceux qui refuseront ces sortes de Charges, & sous le Regne du Roi Jaques II. il y eut sept à huit personnes qui firent ce que vient de faire le Sr. Scawen, par la crainte qu'ils avoient de se trouver dans des emplois publics, dans un tems où le Royaume paroissoit être à la veille d'une grande revolution.

A R T I C L E V I I I .

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **N**Onobstant les gros détachemens qu'on fit le mois dernier de l'Armée Hollandoise & Angloise dans les Pais Bas pour envoyer vers le Haut Rhin & sur le Danube, les Etat Généraux ne laissent pas d'avoir une armée considerable sous le Commandement du Général d'Owerckerk, outre trois petits Camps volans, qu'ils avoient assemblée près de Bergopzon, à Huist, le troisième à l'Ecluse: ce dernier sous le Commandement du Baron Spar, fut bombarder Bruges la nuit du 2. au 3. Juillet pour avoir refusé

refusé de convenir des contributions qu'on demandoit à la Ville & à ses dépendances, où il y eut une Eglise & six maisons de brûlées, & quelques autres endommagées; quelques jours après il alla camper proche le Sax de Gand.

II. A l'égard de la grosse Armée qui s'étoit assemblée entre Mastricht & Liege, elle a été occupée pendant un mois en marches & contremarches; elle s'avança dernièrement jusques sur les frontières du Marquisat du St. Empire, & ce mouvement fit croire qu'elle alloit assiéger Anvers; mais soit que ce mouvement ne fût qu'une feinte, ou que la manœuvre que fit Mr. le Marquis de Bedmar avec l'armée de France & d'Espagne qui suivit toujours Mr. d'Owerkerck en dedans des lignes, lui eut fait changer de dessein, au moins est il certain qu'ayant fait volteface, il est revenu sur la Meuse entre Hui & Namur.

*Mouvements
des Armées
en Flandres.*

De dire les conséquences que le Public doit tirer de ces differens mouvemens, c'est à quoi je ne m'attacherai pas, à cause du peu de fondement qu'on doit faire sur de simples conjectures: car il y a quinze jours ou trois semaines qu'il sembloit qu'Anvers alloit être assiégré; un Politique a même osé assurer le public dans ses écrits que cette expedition étoit infallible: cependant l'événement jusqu'à présent détruit la solidité de sa Prophétie; je ne sçai s'il accusera plus juste sur les vûes qu'on prétend que cette Armée a formé sur Namur, sur Dinant ou sur Charlemont; ce qu'il y a de certain, c'est que les Troupes ont été fort fatiguées de toutes ces marches & contremarches, &

L qu'on

qu'on n'y a usé d'autre poudre qu'à célébrer d'un côté la naissance de Mr. le Duc de Bretagne, & de l'autre la victoire de Donawert.

*Exécution
de plusieurs
Français à
Cologne.*

III. Le Sicur la Croix fameux Partisan François envoya à Cologne au mois de Juin dernier un parti de 13. à 14. hommes sous la conduite d'un Lieutenant de Limbourg, nommé François Jaquet, qui ayans été découverts, furent tous arrêtés prisonniers. On prétend qu'ils avoient ordre d'enlever ou de poignarder le Prince de Saxe Zeith Evêque de Raab, principal Commissaire de l'Empereur; ce fut au moins ce que ce Jaquet fut déclarer à ce Prince, qui lui assigna une pension viagere de cent florins, & lui donna des lettres de faveur à la Cour de Vienne pour y avoir de l'Employ. Le 14. du même mois on y pendit deux Officiers Subalternes nommez de Vaux & Philipat, & on passa par les armes deux Sergens & neuf Soldats qui composoient cette petite troupe: On fit aussi arrêter le Sr. Hambag, ci-devant Conseiller de Son Altesse Electorale de Cologne, & plus de quarante autres personnes qu'on accuse d'être du complot.

Dés que le Sr. la Croix fut averti que son monde avoit été arrêté, il écrivit au Magistrat de Cologne le quinze Juin la lettre suivante.

*Lettre du Sr.
de la Croix
à ce sujet.*

MESSIEURS,

Vous ne doutez pas que les maximes de la guerre autorisent de pouvoir envoyer des troupes en parti dans un país ennemi, & même dans les Villes, lors qu'ils peuvent y pénétrer; C'est sur ce fondement que j'ai envoyé un parti réglé dans Cologne, pour s'as-

surer

surer de quelques otages pour les contribu-
tions, & je viens d'apprendre qu'ayant été tra-
his par celui qui les conduisoit, on les a arrê-
tez prisonniers dans votre Ville; je vous dé-
clare, Messieurs, que si l'on fait aucun mau-
vais traitement à cette troupe, outre le res-
sentiment qu'en auront les deux Couronnes,
je sçaurai m'en vanger sur les troupes & sur
les Sujets de cet Electorat; on m'assure que le
traître qui les a vendus, pour avoir une plus
forte recompense de sa perfidie, en imposant
à la vérité a voulu rendre mes gens coupables
d'un crime dont lui seul est capable; mais
j'espère qu'après avoir meurement délibéré,
vous reconnoîtrez l'imposture, & que vous
ne ferez aucune procédure dont vous pussiez
vous repentir; c'est à quoi que je vous prie de
faire reflexion, & de me croire, Messieurs &c.

Cette lettre ne produisit autre chose que
de répandre quelque crainte dans les es-
prits, & de prendre des précautions pour la
seureté de la Ville & de la Campagne. Car les
prisonniers avoient été exécutez avant qu'on
l'a reçû. Cependant le Sr. de la Croix vou-
lant se justifier d'une accusation aussi noire
que celle d'avoir voulu faire assassiner un
Prince, envoya le premier Juillet un Trom-
pette à Cologne, avec une lettre qu'il écri-
vit au Prince de Saxe Zeith, dans laquel-
le il protestoit de son innocence, offroit
de se justifier devant la personne que S.
A. voudroit lui envoyer, en otage de la-
quelle il envoyeroit son fils unique à Co-
logne; il disoit ensuite que celui qui avoit
inventé cette calomnie, meritoit plutôt
la mort que la confiance d'un Prince;

„ Qu'à son égard il n'avoit jamais rien fait
 „ d'indigne d'un honête homme, ni de con-
 „ traire aux Loix de la guerre; Que s'il
 „ avoit été capable d'une si méchante action,
 „ il n'auroit pas au moins eu l'imprudence
 „ de la confier à quarante ou 50. personnes
 „ qu'on dit être du complot, & que vrai-
 „ semblablement on n'a arrêté, que pour
 „ servir de couverture à l'injustice avec la-
 „ quelle on avoit fait mourir sa troupe;
 „ Qu'il avoit ingénuément d'avoir formé
 „ le dessein d'enlever S. A. ou quelqu'au-
 „ tre personne de considération de Cologne,
 „ que le Carosse & les relais qu'il avoit fait
 „ préparer sur la route des terres d'Espagne
 „ prouvoient assez qu'il n'avoit point donné
 „ ordre d'attenter à la vie de personne: Que
 „ d'ailleurs tout le monde jugeoit bien que
 „ la mort d'un Prince & d'un Prelat comme
 „ lui, (quelque mérite qu'il eût) ne pouvoit
 „ être d'aucun avantage au Monarque qu'il
 „ avoit l'honneur de servir, ni apporter au-
 „ cun changement aux affaires de l'Europe;
 „ Il finissoit en protestant de punir un jour
 „ ceux qui injustement & contre le droit des
 „ gens, avoient fait mourir des Innocens,
 „ sans leur donner seulement le tems de se
 „ justifier.

IV. Les Etats Généraux des Provinces-
 Unies ont ordonné des prières publiques
 pour tous les Mercredis de chaque semaine,
 pendant la Campagne, pour demander la
 benediction de Dieu sur les armes de la Re-
 publique & de leurs Alliez. Ils ont aussi re-
 nouvellé l'Ordonnance qu'ils firent le 6. Juin
 1702. en faveur des Armateurs qui iroient en
 course contre la France & l'Espagne.

Com-

des Princes &c. Août 1704. 157

Comme le Commerce des Hollandois souffroit beaucoup par la défense qu'on fit le premier Juin 1703. d'envoyer ni recevoir aucunes lettres en France ni en Espagne, & que les Banquiers de Geneve & de Suisse profitoient seuls de cette interruption, les Etats Généraux ont levé cette défense, & les postes vont regulierement dans les Pais-Bas Espagnols & en Hollande comme auparavant, ce qui n'a pû se faire sans mortifier beaucoup la Cour d'Angleterre, par l'organe de laquelle cette interruption avoit été faite.

*Commerce
de lettres ré-
tabli.*

ARTICLE IX.

*Qui contient la naissance, le mariage & la mort
des Princes & autres personnes illustres.*

ON ômit de dire le mois dernier, que le Prince de Lorraine, qui fut baptisé à Luneville le 24. Juin, avoit été nommé *Loüis*.

Naissances.

Madame la Duchesse de Bourgogne, accoucha à Versailles le 25. Juin d'un Prince qui fut nommé *Duc de Bretagne*, comme nous l'avons remarqué à l'article de France.

Le 30. du même mois le *Comte de la Marche*, fils de Mr. le Prince de Conti, fut baptisé dans la Chapelle du Château de Versailles; Le Roi en fut le Parain & la Reine de la Grand' Bretagne la Maraine; il fut nommé *Loüis Armand*.

La Princesse de Carignano, acoucha aussi d'un fils à Rome, au commencement de Juin.

Le Mariage du Duc de Duras, fils du Maréchal de ce nom, est arrêté avec Mademoiselle

Mariages.

felle de Mailli, ſœur de Madame la Marquife de la Vrilliere, dont la dot eſt aſſurée par un Brevet de retenue de 200. mille livres, ſur le Gouvernement de la Franche-Comté, dont ce Duc a la ſurvivance.

Le 19. Juin Milord Woodſtock, fils de Mr. Benting Comte de Portland, épouſa à Londres Mademoiſelle Noël, fille du feu Comte de Guinsborough.

Morts.

Le jeune Général Heiſter, mourut à Preſbourg au commencement de Juin.

Le Marquis de Verac, Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, Lieutenant Général en Poitou, eſt mort, de même que le Sr. d'Herbigni, Maître des Requêtes & Intendant à Roüen.

Le Sr. de la Breteche, dont le fils eſt Lieutenant Colonel des Cuiraffiers, finit auſſi ſes jours à Doulens en Picardie, âgé de 110. ans.

La Comteſſe de Glencartie, ſœur du Duc de Sonderland, eſt morte à Londres à la fin de Juin.

Le 21. Juin, le Lieutenant Général Tramp mourut à Copenhague, le 24 le Général Pleſſen y mourut auſſi, & furent ſuivis le 27. par la Comteſſe de Viſrk.

Le Duc de Holſtein Ploen, Gouverneur de Maſtricht mourût le 12. Juillet, & quelques jours auparavant ſon fils aîné, contre l'ordre de la nature, l'avoit précédé.

Parmi les perſonnes de conſideration qui ont été tuez à la Bataille de Donawert le 2. Juillet, on compte: Le Prince de Beveren. Le Général Goor. Le Général Benheim. Le Général Lutzelbourg. Le Général Maſſei. Mr. Bibra. Mr. Wolfeim. Et le Général

ral

des Princes &c. Août 1704. 159
ral Comte de Stirum, qui mourut le dix
Juillet de ses blessures.

A D I T I O N.

DAns le tems que cet Ouvrage étoit sous la Presse, nous venons d'apprendre que Mr. le Duc de Vendôme s'est enfin rendu maître de Verceil par capitulation ; que le 20. Juillet la Garnison sortit de la Place par la brèche, avec toutes les marques d'honneur ; qu'ensuite elle mit bas les armes, & se rendit prisonniere de guerre comme il étoit convenu, & que Mr. de Vendôme faisoit démolir toutes les fortifications. Nous renvoyons au mois prochain les particularitez de cette expedition.

F I N.

CABLE

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois d'Août 1704.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i> pag. 75	
<i>Lettre écrite de Lisbonne sur les matieres</i>	
<i>du tems.</i>	79
ARTICLE II. <i>France.</i>	83
<i>Lettre écrite de Montpellier sur les affaires</i>	
<i>des Sevennes.</i>	88
ARTICLE III. <i>Italie</i>	97
<i>Ordre du Duc de Savoye au Gouverneur de</i>	
<i>Vercel.</i>	104
ARTICLE IV. <i>Suisse</i>	107
<i>Memoire de l'Ambassadeur de France aux</i>	
<i>Cantons Suisses.</i>	108
<i>Memoire de l'Envoyé de Savoye.</i>	112
<i>Lettre de l'Ambassadeur de France au Can-</i>	
<i>ton de Zurich.</i>	118
<i>Autre lettre du même.</i>	121
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	122
<i>Propositions d'accommodement faites aux</i>	
<i>Mécontens de Hongrie.</i>	126
<i>Lettres écrites au Prince Eugene de Savoye</i>	
<i>au sujet de la bataille de Donawert.</i>	132
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	137
ARTICLE VII. <i>Isles Britanniques.</i>	141
<i>Adresse ou Libelle contre les Communes.</i>	143
<i>Lettre sur les affaires d'Ecosse.</i>	146
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	152
<i>Lettres du Sr. la Croix aux Magistrats de</i>	
<i>Cologne & au Prince de Saxe Zeith.</i>	154
ARTICLE IX. <i>Naissance, Mariage &</i>	
<i>Mort de Personnes Illustres.</i>	157